



Pays : République de Guinée	
TITRE DU PROJET : Renforcement de la confrérie des Donzo pour la protection de l'environnement et la cohésion sociale en Haute Guinée	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : Agence de Coopération et de Recherche pour le Développement (ACORD) Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) : Le Projet sera exécuté en étroite collaboration avec les : <ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Environnement, Eaux et Forêts ; - Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD) ; - Ministère de la Sécurité et Protection Civile ; - Ministère de la Jeunesse ; - Ministère de l'Action Sociale et de la Promotion Féminine et de l'Enfance ; - Ministère de l'Unité nationale et de la Citoyenneté (MUNC). Les partenaires de mise en œuvre (non gouvernemental) <ul style="list-style-type: none"> - Aide et Action 	
Date approximative de démarrage du projet ¹ : 30 avril 2020 Durée du projet en mois : ² 24 Mois Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Les préfectures de Siguiri, Mandiana et Kouroussa (région administrative de Kankan)	
Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional 	
Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) : <ul style="list-style-type: none"> - ACORD-Guinée : \$ 850,000 Total PBF : \$ 850,000	
*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit	

¹ Note : la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

² La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

PBF 1 ^{ère} tranche (35%) :	PBF 2 ^{ème} tranche* (35%) :	PBF 3 ^{ème} tranche* (30%) :
ACORD : 297,500 \$	ACORD : 297,500 \$	ACORD : 255,000 \$

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

Le projet se focalise sur le rôle de la confrérie des Donzos dans la sécurité communautaire, la cohésion sociale et la protection environnementale à travers la réorganisation sociale et une réglementation plus claire et transparente de la confrérie des Donzos et un renforcement de leurs connaissances et capacités dans les domaines de protection de l'environnement, sécurité communautaire, veille et alerte communautaire, en étroite coordination avec les communautés, les services de sécurité et les autres entités sociales. En plus, le projet vise à transformer les dynamiques genres et à renforcer la masculinité positive pour contribuer à l'amélioration de la place des femmes dans les communautés.

Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.

Dans le cadre du processus de formulation de la note conceptuelle, les Ministères : de l'administration du territoire et de la décentralisation, de l'unité nationale et de la citoyenneté, de l'environnement, de la Jeunesse, de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance et les OSCs ont été impliqués, notamment, pour la validation de la pertinence de la problématique et leur adhésion, le ciblage des zones prioritaires d'intervention et des bénéficiaires, et le partage de données chiffrées.

En outre, les Organisations de la Société Civile fortement investies dans les questions de cohésion sociale et de gestion des ressources naturelles, notamment Aide et Action, Here Guinée, les associations des chasseurs traditionnels et guérisseurs (Donzos) ont contribué à l'identification des problématiques à aborder par le projet. Des séances de travail et d'échanges ont été organisées afin d'avoir une approche inclusive des acteurs locaux concernés notamment dans l'identification des défis, des solutions et de la démarche de mise en œuvre du projet. L'élaboration de ce projet s'appuie par ailleurs sur les échanges avec les autorités locales et administratives (Gouverneur, préfets, maires) de la région de Kankan et avec le secrétariat technique du PBF à Conakry.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes³ : 1

Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 19 % du budget soit 165 095 USD

Degré de risque du projet⁴ : 1

³ Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).


Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁴ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

9 2 

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement³) : 2. 3

Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue : Le projet s'aligne aussi avec le PNUAD dans ses axes 1 (Promotion de la bonne gouvernance au service du développement durable) et 2 (Transformation économique et gestion du capital humain).

Le cas échéant, Objectif de Développement Durable auquel le projet contribue : Le projet est aligné à plusieurs ODD dont celui de l'ODD 16.

Le présent projet s'aligne parfaitement sur les ODD suivants :

- ✓ ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ;
- ✓ ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

Objectif National Stratégique auquel le projet contribue : Le projet s'inscrit dans la stratégie Nationale de Prévention des Conflits et Renforcement de la Citoyenneté notamment en son axe 2 qui concourt au renforcement de la paix et d'une citoyenneté respectueuse des diversités dans un contexte d'intégration régionale.

Il est également en cohérence avec les extraits 2 et 3 de l'axe stratégique 2 relatif à la protection des ressources naturelles du Plan National d'Investissement en matière d'Environnement (2017-2020).

Ce projet concourt effectivement à la réalisation du pilier 1 du PNDES qui vise à lever les facteurs de fragilité politique et sociale de la Guinée tout en promouvant la bonne gouvernance dans ses dimensions administrative, locale, économique et environnementale.

Le projet est aligné aussi sur la politique nationale de l'environnement ; et, particulièrement en ses cinq (5) principes :

- la promotion de la bonne gouvernance,
- la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de l'environnement,
- la prise en compte du genre,
- le transfert de compétences des services techniques de l'Etat aux organisations socio-professionnelles, aux collectivités territoriales et aux opérateurs privés,
- le renforcement du partenariat entre l'Etat et les autres acteurs.

Type de demande :

Nouveau projet

Révision de projet

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois :

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : USD XXXXX

Brève justification de la révision :

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

³(1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

GNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RÉCIPiendaIRE⁷</p> <p>Nom du représentant : Macky BAH, Directeur Pays ACORD GUINEE</p> <p>Signature </p> <p>Nom de l'agence Directeur Pays </p> <p>Date et visa : 23 Avril 2020</p>	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Nom : Mohamed OYE GUILAVOGUI</p> <p>Signature </p> <p>Titre : Ministre d'Etat, Ministère de l'Environnement, des Eaux Forêts</p> <p></p> <p>Date et visa : 24 Avril 2020</p>
<p>Coordonnateur résident</p> <p>Nom : Ki-Zerbo </p> <p>Signature </p> <p>Date & visa :</p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Sous-Secrétaire Général pour l'Appui à la Consolidation de la Paix</p> <p>M. Oscar Taranco-Fernandez</p> <p>Signature</p> <p>Date :</p>

⁷ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

Décrire brièvement l'analyse de conflit et la relation entre les conclusions de l'analyse et le projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes

La région de la Haute Guinée est l'une des quatre régions naturelles du pays. Elle est limitée à l'Est par les Républiques de la Côte d'Ivoire et du Mali, à l'Ouest par la Région de Faranah, au Nord par la République du Mali et au Sud par la région de N'Zérékoré. Elle couvre une superficie de 72.145 km², soit près de 40 % du territoire national, avec une population estimée à 1.672.524 habitants dont 52% de femmes. Elle est majoritairement habitée par les Malinkés dont les principales activités sont l'élevage, l'agriculture, l'exploitation artisanale des mines et la pêche. A ce groupe ethnique s'ajoutent les peulhs, les forestiers, les soussous et d'autres nationalités étrangères (Burkinabè, Maliens, Ghanéens, Ivoiriens etc...).

Sur le plan environnemental, la Haute Guinée est menacée par le phénomène de changement climatique et confrontée à une forte dégradation de son écosystème. Cette situation affecte la production agricole et expose les populations à l'insécurité alimentaire. Les facteurs responsables de la dégradation environnementale sont d'ordre externes (fluctuations pluviométriques, envasement et ensablement des lits des cours d'eau...) et liés aux activités humaines (déforestation, exploitation minière, nomadisme agricole, feux de brousse, défrichement des têtes de source et des forêts galeries, exode rural). Plusieurs catégories d'acteurs notamment les exploitants forestiers, les orpailleurs, les sociétés minières, les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs et les Donzos sont responsables de cette dégradation qui affecte les communautés de cette région et plus particulièrement les femmes. Ces dernières qui vivent du petit commerce, des produits de cueillette (transformation du beurre de Karité et de graines Néré) ne parviennent plus à satisfaire leurs besoins de base. A cela s'ajoute la difficulté d'accès à des terres fertiles et de l'agriculture (maraîchage). En ce qui concerne les chasseurs traditionnels communément appelés "Donzos", ils pratiquent pendant la saison sèche des techniques ancestrales de chasse (battues) qui contribuent à la destruction de la faune, de la flore et les ruches des apiculteurs provoquant par endroit les feux de brousse non maîtrisable par les communautés.

En Haute Guinée, les gisements aurifères se trouvent dans les préfectures de Siguiri, Mandiana, Kouroussa, Kérouané et Dinguiraye. Il existe deux types d'exploitation : l'une artisanale, par les populations locales et étrangers originaires de la sous-région (Burkina-Faso, Ghana, Mali, etc.) et l'autre industrielle à ciel ouvert à travers des grandes firmes (NORGOLD, SEMAFO, ASHANTI GOLD). Ces deux types d'exploitation ont un effet négatif sur l'environnement et la biodiversité. Des produits chimiques toxiques comme le mercure et le cyanure sont utilisés pour le traitement de l'or par les grandes firmes et les autres exploitants artisanaux et ensuite les déchets sont déversés dans la nature. La République de Guinée est pourtant signataire de la Convention de MINAMATA sur le Mercure. L'usage de ces produits provoque par exemple des maladies de peau, la pollution des rivières et des cours d'eau utilisées pour l'abreuvement et le ménage.

Pour faire respecter les droits des orpailleurs sur les sites miniers, les Donzos sont chargés de la distribution des puits miniers aux exploitants sous les ordres du Tomboloma, du maintien de l'ordre, et ce du début jusqu'à la fin de l'activité, d'intervenir en cas d'incompréhension entre les exploitants, de prélever des patentes (taxes locales) ou tout autre type de taxes relatives à l'orpaillage.

Sur le plan socio-économique, au-delà des gisements aurifères, la région dispose d'importantes potentialités notamment dans les domaines agricoles (environ 200.000 ha) et pastoral. Ce potentiel est fortement hypothéqué par la pratique de l'orpaillage dans la région qui contribue à réduire les espaces cultivables et génère parallèlement des conflits. En effet, on note différents types de conflits qui affectent l'économie locale de la région :

- **Conflits entre agriculteurs et éleveurs** dont les principales causes sont entre autres, la divagation des animaux entraînant la destruction des champs pendant les périodes d'intenses activités agricoles, le non-respect des couloirs de transhumance, la méconnaissance des textes juridiques et réglementaires (code de l'élevage, code foncier, code de l'environnement...), la violation de pacte d'alliance interethniques, etc.

- **Conflits entre orpailleurs et agriculteurs** : Les agriculteurs manquent de plus en plus des terres fertiles et cultivables qui sont occupées de manière anarchique par les orpailleurs. Cette pratique rend difficile la cohabitation entre agriculteurs et orpailleurs.
- **Conflits orpailleurs et éleveurs** : Les exploitants de mines laissent des galeries ouvertes qui entraînent souvent les chutes d'animaux dans ces trous. Les éleveurs exigent souvent le dédommagement et cela entraîne des affrontements entre éleveurs et orpailleurs.
- **Conflits transfrontaliers/communautaires dans la zone de Mandiana voisine du Mali** : les terres cultivables sont à la base des conflits. Les terres se trouvant sur le territoire malien en zone transfrontalière sont pauvres dans la plupart des cas, ce qui explique les tentatives d'occupation répétées des espaces de cultures sur le territoire guinéen entraînant au quotidien des conflits entre autochtones et allogènes qui débouchent sur des tueries et des destructions des biens et matériels privés. Dans cet environnement d'insécurité et de méfiance entre les différentes communautés le long des frontières, les chasseurs Donzos jouent un rôle d'alerte, de prévention et de gestion des différends opposant les deux communautés.

Les femmes, très actives dans l'agriculture de manière générale (80% de la production vivrière est assurée par les femmes) et dans la production maraîchère en particulier, sont affectées par ces différents conflits qui réduisent considérablement leurs revenus et les exposent à une extrême pauvreté. En outre, elles subissent le poids des coutumes et de pratiques discriminatoires. Sous l'influence de ces pratiques socioculturelles profondément ancrées dans la société, les opportunités de promotion socio-économique offertes aux femmes sont limitées, aussi bien au niveau de la famille qu'à celui de la collectivité : difficultés d'accès à la terre, à l'éducation, à certaines catégories d'activités professionnelles, au processus de prise de décision, etc. Les bas-fonds faisant l'objet des conflits sont utilisés par les femmes et les jeunes pratiquant les cultures maraîchères et vivrières.

Les violences basées sur le genre : Au-delà d'être affectées par les conflits évoqués ci-dessus, les femmes dans les communautés des Donzos souffrent aussi des violences additionnelles basées sur le genre sur les sites d'orpaillage et aussi dans les communautés en Haute Guinée, y compris :

- **Sexuelles** : il y a souvent des actes sexuels non voulus commis par les hommes comme le viol des mineures, les abus sexuels, le harcèlement sexuel, interdiction à la femme de jouir de ses droits sexuels et reproductifs.
- **Physiques** : Cette catégorie de violences est la plus visible et inclue notamment les coups et blessures, tortures physiques, surcharge de la femme ; intimidation et abus des règles pour maintenir l'autre partenaire sous son pouvoir et contrôle.
- **Psychologiques** : une série d'attitudes et de propos visant à dénigrer et à nier la façon d'être d'une autre personne. Ces paroles ou ces gestes ont pour but de déstabiliser, de blesser l'autre, ou de la forcer à acquiescer un comportement qu'elle ne souhaite pas. (Propos injurieux, harcèlement moral, intimidation, menaces, maltraitance, privation des libertés...)
- **Economiques** (Privations des ressources financières, contrôle des ressources de la femme par l'époux, interdiction à la femme d'exercer un emploi salarié ou une activité lucrative, non accès à la propriété des puits d'orpaillage ...)

En plus, les femmes constituent la main d'œuvre la plus importante sur les sites d'exploitation de l'or. Elles assurent les travaux les plus pénibles à savoir la remontée de la terre des puits, le transport, le broyage et le lavage des gravats. Elles sont donc les plus exposées aux effets néfastes de l'utilisation des produits chimiques. L'exploitation minière traditionnelle (orpaillage) favorise la prostitution et les risques qui en résultent, notamment la propagation des maladies comme : les IST, le VIH/SIDA et le COVID 19. On note également que les femmes sont peu rémunérées du fait qu'elles travaillent avec leurs maris et sont facilement victimes de violences économiques (refus de l'employeur de payer).

En cette période de pandémie du COVID 19, les donzos, ayant une grande mobilité inter-villages, en peuvent représenter à la fois des vecteurs de propagation du virus, de désinformation liée au traitement du COVID 19 d'autant plus qu'il est reconnu au sein des communautés, qu'ils sont détenteurs des pouvoirs mystiques et des vertus médicinales. Ils peuvent également constituer une force de mobilisation sociale et de sensibilisation pour la promotion et l'application des mesures barrières de lutte contre le COVID 19.

L'historique du rôle des Donzos dans la communauté en Haute Guinée

Les Donzos, classe sociale de la communauté *Mandingue*, sont présents dans plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne, notamment au Burkina-Faso, au Mali, en Guinée, en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire. Ils sont constitués en association dont la Guinée assure le leader. Leur présence remonterait au 13^{ème} siècle, principalement au Mali sous le règne de l'empereur Soundiata Keita⁷. A l'origine, la confrérie des Donzos était une catégorie socio-professionnelle de la communauté *Mandingue* dont l'accès était limité aux chasseurs émérites qui devaient eux-mêmes appartenir à la lignée des chasseurs traditionnels. Les postulants remplissant ces conditions de base étaient alors initiés dans la forêt sacrée sous les auspices d'un maître initiateur « Donzoba ». Les savoirs, qui relèvent essentiellement de l'ésotérisme et du mysticisme, leur sont transmis oralement. Appelés aussi « Simbos », ils sont considérés comme les principaux fondateurs des villages en Haute Guinée. Ils jouissent d'un fort respect des populations locales grâce aux savoirs et expertises qu'on leur reconnaît. Ils ont pour missions d'assurer la sécurité des villages par leur maîtrise des armes, de soigner des malades par leurs connaissances des plantes médicinales, de nourrir les populations par leur expertise dans les techniques de chasse. Ils sont également sollicités dans la résolution pacifique des conflits au niveau communautaire. Des jeunes ainsi que quelques femmes donzos (privilégiées) constituent 21% de leur effectif estimé à 130 000 personnes environ vivant en Guinée.

La confrérie des Donzos a pour mission d'approvisionner les populations en viande de brousse, de veiller sur le bétail, les cours d'eau, la forêt et de protéger les champs de culture contre les fauves et les prédateurs. Cependant, il y a lieu de signaler que la confrérie Donzo s'étend aux hommes et femmes pêcheurs Donzo appelé communément "Somon". Ils pratiquent la pêche sur les grands fleuves durant des semaines. Chez les Malinkés en Haute Guinée, les chasseurs constituent une vieille et puissante communauté : ils sont considérés comme des hommes de bien, craints et écoutés par tous parce qu'ils sont des modèles de droiture et des défenseurs de la justice sociale. Selon la tradition on disait du Donzo « Toujours en brousse, il n'a pas le temps de médire. Il ne ment, ni ne trahit. » De plus, la discrétion faisait partie de ses importantes vertus.

Les chasseurs initiés étaient donc des personnes respectées et écoutées. Cette carrure et la bravoure dont ils faisaient preuve leur permettaient d'intervenir dans différents secteurs de la vie en milieu traditionnel. Ils étaient les guerriers naturellement chargés de défendre le village en cas d'attaque ennemis. Ils assuraient la sécurité des personnes et des biens. Aussi, lorsque des animaux féroces s'en prenaient au village ou aux animaux domestiques, ce sont eux qui les abattaient. En plus, traditionnellement, le chasseur, connaisseur de la nature était le premier responsable de la faune et de la flore et donc devenait en même temps le protecteur de l'environnement local. Le chef du village confiait le fleuve, la mare, la forêt au chef des chasseurs. Ainsi, les chasseurs traquaient, arrêtaient et amenaient devant le chef du village les individus coupables de coupes d'arbres ou de feux de brousse. Les coupables étaient obligés de payer une amende. Cette pratique a pendant longtemps préservé la nature des méfaits de l'homme. Il en était ainsi pour les mares et marigots qui étaient aussi placés sous la protection des chasseurs. Le respect scrupuleux des règles de la mise en défense du fleuve et des mares était assuré par les chasseurs qui en avaient la garde.

Evolution du rôle des Donzos dans la protection et la sécurité des communautés

En 2012, l'affectation des éco gardes dans les préfectures au niveau des services des eaux et forêts pour assurer la protection de la faune et de la flore, sans implication adéquate des communautés et les Donzo, a commencé à changer les dynamiques traditionnelles entre les Donzos et la communauté d'une part et entre les différents groupes sociaux qui utilisent les ressources forestières. Parmi les facteurs qui ont érodé et confondu le rôle traditionnel des Donzos, sont les pratiques de marginalisation des Donzos dans la surveillance des Forêts.

En même temps, le rôle des Donzos s'est davantage érodé au sein des communautés à cause des mutations sociologiques (changement social ou les jeunes n'ont plus le même intérêt d'être initiés dans les confréries et de garder les secrets mystiques), l'explosion démographique, et la disparition progressive des forêts dû à l'exploitation minière, les feux de brousse et la coupe abusive des arbres qui sont au cœur de la subsistance des Donzos depuis des siècles. Tout ceci a généré des tensions intergénérationnelles, intercommunautaires et inter-confréries. Ces tensions sont d'autant plus fortes que la confrérie des chasseurs a vu son statut d'acteur incontournable dans les prises de décisions s'éroder progressivement au sein des communautés.

⁷Selon les leaders Donzos, Soundiata Keita aurait été membre d'une confrérie ésotérique de chasseurs. Il fut l'un des premiers rois en Afrique qui recourut aux services des membres de sa confrérie pour sa sécurité personnelle et pour la défense de son royaume compte tenue de leurs prétendus pouvoirs magiques.

La perte de repères des chasseurs traditionnels affecte les chasseurs de tout âge, et plus particulièrement les jeunes hommes et jeunes femmes qui ne sont pas impliqués par les aînés dans les pratiques de la confrérie, créant des frustrations qui poussent les jeunes à se diriger vers d'autres secteurs d'activités tels que l'orpaillage, et la migration.

Cette situation a entraîné auprès des Donzos une recherche de nouveau positionnement et de revalorisation depuis 2010. Une manière dont les Donzos ont cherché cette revalorisation c'est à travers leurs missions de police et de sécurité. La reconnaissance juridique (agrément), en avril 2016 par le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, de l'Union nationale des Donzos, en contradiction avec la loi, attribuant en son article 5, des pouvoirs de police aux Donzos, pour exécution de missions de sécurité et de défense des populations, missions normalement dévolues aux militaires, policiers et gendarmes. Ces missions sont autorisées par les préfets ou sous-préfets ou les commandants de la gendarmerie ou de la police. Malgré leur marginalisation sur le terrain par les Eco gardes, le département de l'Environnement a sollicité l'appui de l'Union des chasseurs et guérisseurs traditionnels pour la protection de la faune et de la flore, menacées par le « braconnage et la coupe abusive du bois en Haute Guinée et particulièrement à Kouroussa, Siguiri et Mandiana ». A cela s'ajoute aussi leur participation à côté de l'armée, à la sécurisation des frontières lors des invasions rebelles en 2000.

Ce glissement des Donzos vers le secteur de la sécurité et du maintien d'ordre depuis 2010 peut trouver son explication dans les déficits des services de sécurité étatiques à délivrer une sécurité accessible à tous. En même temps, l'expansion de la criminalité en milieu urbain et rural a favorisé l'irruption des associations de Donzos sur le marché de la sécurité. Les Donzos ont été invités en divers points du pays à prendre part auprès des forces de l'ordre à la sécurisation des populations et ont remporté des succès notables, relayés par les médias, comme en août 2019 quand les Donzos ont arrêté 5 bandits à Siguiri. Cette situation a accru la popularité des Donzos auprès de leurs communautés respectives et légitimé leur recours surtout auprès des autorités administratives et les services de sécurité. La croyance populaire attribue leur succès dans la lutte contre le banditisme aux pouvoirs magico-religieux qu'ils détiennent. Certaines couches saluent l'appui considérable qu'ils apportent à la sécurisation dans les zones rurales et urbaines, surtout là où l'Etat et ses services de polices sont inopérants contre la criminalité. Certains acteurs étatiques (préfets, sous-préfets, commandants de gendarmerie et de police) collaborent avec les associations locales de Donzos et reconnaissent leur mérite. Ils considèrent que l'ancrage communautaire des Donzos constitue un atout considérable dans le cadre d'une politique sécuritaire de proximité, surtout là où les Donzos jouissent encore d'une image très positive.

Dans la zone couverte par le projet, (Siguiri, Mandiana et Kouroussa) se trouvent des sites d'orpaillage où les Donzos contribuent à lutter contre les violences basées sur le genre (VBG assurent la sécurité des biens et des personnes sous la responsabilité des tombolomas⁸).

Néanmoins, leur intervention dans les missions de sécurité et maintien d'ordre est diversement appréciée. En effet, cette irruption dans ce secteur extrêmement sensible peut aussi constituer une menace pour la communauté surtout parce que les Donzos ont assumé ce rôle de manière informelle et spontanée, sans avoir reçu une direction claire ou une formation appropriée pour être de vrais auxiliaires de la justice ou du maintien d'ordre. Les Donzos ont été cités dans des pratiques délictueuses, y compris braquages de véhicules, vols à mains armées, tortures physiques et morales infligées aux populations ou des femmes dans les zones d'orpaillage. Par exemple, en novembre 2017, ils sont cités dans un conflit transfrontalier entre le Mali et la Guinée où l'on enregistre 6 morts dont 2 gendarmes maliens et disparition d'armes de guerre. En janvier 2018, ils sont cités encore dans l'assassinat d'un prédicateur saoudien à Mandiana. Durant la même année, ils sont accusés d'avoir fait évader à Dabola 2 de leurs confrères présumés avoir abattu illégalement une panthère. En mars 2018, ils sont identifiés auprès des forces de maintien d'ordre durant une manifestation organisée par les partis de l'opposition à Conakry. En août 2019, les Donzo ont arrêté 5 bandits /coupeurs de route à Siguiri pour

⁸ **Les Tombolomas** : « Avant la nouvelle ruée, les tombolomas opéraient plutôt comme une organisation de défense du village contre les voleurs et ils géraient les campagnes d'or annuelles ». Ils constituent aujourd'hui une institution villageoise qui régit toutes les affaires relatives à l'extraction de l'or et à la vie dans les camps d'orpailleurs. Ils définissent les règles d'accès et d'exploitation avec les Damantiguis, distribuent les puits d'une mine aux orpailleurs, veillent au respect des règles de creusage, règlent les différends, sanctionnent la plupart des infractions à leur loi, recouvrent les taxes et veillent à la sécurité. Ils tiennent des assemblées régulières et élisent un chef. Ils sont les interlocuteurs auprès des administrations (Environnement, Mines, Impôts), des communes rurales et du district.

vol à main armée d'un véhicule et de l'or. Ils sont par ailleurs associés dès fois à des actes de destruction du couvert végétal comme l'incendie d'un village à Siguirini (Siguiri) suite à un feu de brousse pour chasser du gibier (2018). Avec un taux de déboisement de 2,7% tous les cinq ans, la Guinée est exposée au risque de perdre rapidement son couvert végétal mettant ainsi en péril le devenir des populations. Dans les zones forestières du pays (ouest et sud), ils sont perçus par les populations autochtones comme une milice en leur reprochant un engagement militant loin des intérêts de tous les citoyens. Ils ont été mis en cause dans les exactions à l'encontre des populations civiles.

Les élections en Guinée constituent toujours des moments de tensions et de violences à caractère politique qui épousent le plus souvent des contours communautaires. Il existe une crainte des populations de voir les Donzos utilisés par les autorités locales comme auxiliaires des forces de police et aussi comme un groupe empêchant l'expression ou le vote libre des citoyens. En 2018 par exemple, lors des élections communales et communautaires, certains Donzos ont été utilisés comme agents de sécurisation des bureaux de vote dans quelques Communes Rurales des préfectures de Siguiri, Mandiana et Kouroussa. Leur rôle d'agents de sécurisation des bureaux de vote, se justifiait par l'insuffisance des agents de sécurité (police et gendarmerie) dans ces localités. Dans cette posture, ils ont plutôt influencé le choix des citoyens de ces localités ; ce qui du coup, a entraîné des conflits entre partisans des différents candidats.

Relations des Donzos avec les éleveurs, agriculteurs, apiculteurs, pêcheurs et communautés.

L'organisation des battues (chasse collective dans lequel les traqueurs rabattent les gibiers vers les tireurs postés) par les Donzos fait recours à des feux de brousse qui détruisent le couvert végétal et la faune. Cette destruction porte préjudice aux éleveurs qui voient leurs pâturages détruits, aux agriculteurs qui observent le dénuement de leurs terres gravement exposés aux ruissellements, aux apiculteurs producteurs de miel par la destruction de leurs ruches et à la communauté en général. Au-delà des risques d'incendie dans les villages et de destruction des greniers par les feux de brousse, s'ajoutent aussi les pertes de revenus que les femmes tirent de l'apiculture et des produits de l'élevage (beurre de vache, lait, peau). Cette situation affecte également les femmes dans leurs tâches ménagères quotidiennes (ramassage du bois, collecte des produits de cueillette, etc.). Par ailleurs, les feux de brousse entraînent la disparition de certaines essences végétales (nééré, téli, ...) utilisées par les femmes dans la pêche traditionnelle et dans l'alimentation. Néanmoins, ces techniques de pêche nocive (par exemple l'utilisation de graines de nééré) sont à décourager car elles hypothèquent la reproduction des populations de poissons dans les cours d'eau avec l'élimination même des alevins. Cette forme de pêche engendre des conflits intercommunautaires (autour des cours d'eau) avec les gardes forestiers qui ont en charge la protection de la biodiversité. Pour répondre à ces tensions intercommunautaires grandissantes, le rôle des Donzos – s'il est clarifié et appuyé dans son aspect de protecteur de la nature peut jouer un rôle positif.

C'est au regard de ces différentes problématiques et opportunités que, ACORD souhaite contribuer à la réorganisation sociale et la réglementation de la confrérie des Donzos en vue d'assurer la protection de l'environnement, la sécurité communautaire et jouer un rôle de veille et d'alerte, en étroite coordination avec les services de sécurité (FDS).

Tableau : Analyse des parties prenantes

Parties prenantes	Dynamique de conflits
Les chasseurs traditionnels (Donzos)	Les chasseurs traditionnels pratiquent des techniques qui affectent négativement l'environnement et provoquent des conflits avec les éleveurs, les agriculteurs et les communautés. En effet, ils utilisent une technique de chasse ancestrale dite sur brûlis. Le brûlis, lorsqu'il n'est pas contrôlé, détruit des cultures créant des conflits avec les agriculteurs tout en détruisant le couvert végétal et accentuant la dégradation de l'environnement. Ils jouent aussi un rôle au sein des mines artisanales sous la demande des tombolomas et compagnies minières (SAG) dont ils assurent la sécurité nocturne. Prenant conscience de la disparition de leur environnement, les donzos créent des forêts communautaires en réintroduisant certaines espèces animales (Pangolins, lapins, agoutis, antilopes, etc.) menacées de disparition (cas de la commune de Siguiri). Les donzos reconnus par les communautés comme détenteurs des pouvoirs mystiques et

	des vertus médicinales sont sollicités par endroits dans la résolution pacifique des conflits entre les différentes communautés.
Chefs traditionnels / coutumiers et religieux	Les chefs traditionnels dépositaires de la tradition, des mœurs et coutumes exercent leur pouvoir en lien avec les donzos. La proximité des donzos avec les chefs traditionnels contribue à créer de la confiance entre la population et ces derniers. Même si les chefs traditionnels sont les premiers concernés par la cohésion sociale et ont intérêt à éviter la marginalisation d'une couche sociale dans la pratique, les jeunes hommes et femmes ont peu d'espace d'expression sur la vie de la communauté quoiqu'ils constituent la force productive de ces communautés. Les chefs traditionnels gardent toujours leur influence dans les processus de prise de décisions touchant la vie de la commune.
Autorités locales et services déconcentrés de l'Etat	Les élus locaux au niveau communautaire participent aux activités de mobilisation, d'information, de sensibilisation et de protection de l'environnement et dénoncent également les actes de destruction des forêts par les exploitants forestiers. Les services déconcentrés qui sont chargés de la mise en œuvre des politiques publiques et du respect des règles de droit dans leur territoire géo administratif. Ils collaborent avec les collectivités dans le choix des espaces et têtes de sources à reboiser, la préparation des pépinières et la mise à disposition des plants pour le reboisement.
Forces de défense et de sécurité et paramilitaires	Les forces paramilitaires comme les éco gardes, participent à la protection de l'environnement alors que les Forces de Défense et de sécurité surveillent les frontières en Haute Guinée et font recours aux donzos plus particulièrement dans les zones limitrophes du Mali (Mandiana) dans le cadre de l'alerte. Lors des entretiens et des focus groups, les communautés des trois préfectures de Siguiri, Kouroussa et Mandiana ont rapporté d'innombrables cas de mauvais traitements, de violences abusives, d'arrestations arbitraires et d'extorsions de fonds dont les FDS des trois préfectures seraient rendues coupables. Les agents des eaux et forêts sont accusés par les Donzos comme étant responsables de harcèlements, de mauvais traitements et de rackets malgré leur collaboration.
Les orpailleurs	L'orpaillage dans les zones cibles du projet a un effet négatif sur l'environnement avec l'utilisation des produits chimiques toxiques (mercure et cyanure) et du bois pour le soudainement des puits. Les galeries ouvertes (puits) sont à l'origine des pertes de bétails en divagation qui tombent souvent dans ces puits, ce qui crée de conflits avec les éleveurs. Les Donzos sous la responsabilité des tombolomas assurent la protection des sites et luttent contre les violences basées sur le genre (exploitation sexuelle, travaux physiques manuels, etc.)
Femmes	En Haute Guinée, les femmes assument les tâches les plus pénibles dans les zones d'orpaillage et sont les plus exposées aux produits chimiques. Dans ce travail, elles utilisent la main d'œuvre de leurs enfants, particulièrement celle de leurs filles. Ce qui entraîne le retrait de l'école et leur exclusion de toute forme de formation capable de leur garantir un avenir. La réduction de la marginalisation des femmes ainsi que leur accès à des revenus à travers des activités plus saines (agriculture, élevage et petits commerces...) constituent un axe fondamental dans ce projet. Lors de nos entretiens, les femmes ont suggéré la mise en place des Activités Génératrices de Revenus. Le faible accès à la propriété de la terre (puits d'orpaillage, périmètre de maraichages et d'autres cultures céréalières) des femmes, constitue par ailleurs une source de conflits entre les propriétaires terriens et ces femmes en particulier celles pratiquant les cultures maraichères et vivrières dans les bas-fonds.
Les éleveurs	L'utilisation des feux de brousse dans la chasse en battue, pratiquée par les donzos en période sèche entraîne la disparition du pâturage et peut décimer une partie du cheptel en divagation. Cela crée des conflits de gestion de l'espace de pâturage entre donzos et éleveurs qui peuvent revêtir un caractère communautaire.

	Les conflits entre éleveurs/agriculteurs, et les règlements de compte, vols de bétails sont aussi fréquents.
Les agriculteurs	Les agriculteurs, majoritairement analphabètes ont des pratiques et techniques qui impactent négativement l'environnement, réduisant la fertilité du sol et renforcent la déforestation ce qui crée des conflits entre eux et les donzo. Ils sont souvent en conflit avec les éleveurs en période de transhumance car les zones agricoles ne sont pas protégées et les couloirs de transhumance sont peu formalisés. En outre la rareté croissante de l'eau crée une compétition accrue avec les éleveurs pour cette ressource et accélère les tensions.

Pourquoi est-il important de se concentrer sur cette thématique aujourd'hui ? Quelles sont les opportunités existantes ?

- Les conflits en Guinée voient souvent leur point d'orgue lors des processus électoraux (2010, 2013, 2015, 2018), et le cycle électoral de 2019 et 2020 portent en lui les germes de conflits de plus grande ampleur : non seulement est-il prévu les élections législatives et présidentielles, mais aussi un processus de révision de la Constitution qui attise les tensions en Guinée depuis plusieurs mois (Constitution de front pour ou contre la modification de la Constitution). L'analyse plus haute a mis en exergue le rôle potentiel que les chasseurs pourraient être amenés à jouer dans ce contexte et il est clef de pouvoir mitiger l'impact négatif de l'implication des chasseurs dans les processus électoraux.
- Par ailleurs, il a été remarqué dans la sous-région une recrudescence des conflits intercommunautaires, impliquant notamment les Donzos (Mali, Burkina, Côte d'Ivoire). L'ensemble des causes immédiates et profondes de ces conflits sont présents en Guinée, et en particulier dans la zone d'intervention du projet qui est frontalière avec le Mali et la Côte d'Ivoire. Il est important de pouvoir prévenir ces conflits dans les meilleurs délais en rapprochant les chasseurs des communautés et des autorités locales et policières, et en clarifiant leurs rôles en matière de sécurité.
- Enfin, les analyses effectuées ont mis en exergue qu'aucun projet n'a directement ciblé les Donzos, alors qu'ils peuvent constituer un vecteur d'instabilité fort en Guinée.

Globalement, le contexte actuel offre des opportunités qui facilitent le repositionnement des Donzos dans la communauté guinéenne de manière à contribuer à la cohésion sociale, la protection environnementale et la sécurité communautaire.

Pour ce faire, il est nécessaire que soient clarifiés les rôles et responsabilités des Donzos en lien avec les services de défense et de sécurité, et dans un cadre légal. S'il peut être envisagé qu'effectivement les chasseurs jouent un rôle en matière de sécurité, de protection de l'environnement et de la préservation de la biodiversité, il est absolument nécessaire que celui-ci soit effectivement contrôlé par l'Etat afin d'assurer le respect des lois et droits de l'Homme, et mis en œuvre en étroite coordination avec les FDS et en particulier les gendarmes, la police et les gardes forestiers. Ce contrôle par l'Etat et la collaboration des chasseurs avec les autorités légalement établies permettrait de prévenir certains conflits qui ont pu émerger dans d'autres contextes (Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Mali). Ce rapprochement entre les Donzos et les FDS permettrait aussi de renforcer le contrôle de la circulation illicite des armes légères de petits calibres.

De même, les chasseurs Donzos outillés sur les mécanismes de prévention et de gestion des conflits et du vivre ensemble joueront un rôle d'alerte précoce pour prévenir et gérer des différends opposant les communautés. Pour renforcer la cohésion sociale et le vivre ensemble, les donzos mèneront des actions de médiation et de sensibilisation sur les valeurs citoyennes.

Par ailleurs, l'existence des cadres de concertation /dialogue au niveau communautaires et du collège régional des organisations de la société civile mis en place par Aide et Action constituant un espace de concertation et d'échanges pour la promotion des droits des communautés et la protection de l'environnement ainsi que la prévention et la gestion des conflits peut être un excellent outil/levier dans la mise en œuvre de ce projet.

Enfin, il y a l'opportunité pour que le renforcement des capacités des Donzos sur les violences basées sur le genre (VGB) et les droits des femmes contribue aussi à une masculinité positive pour améliorer la place des femmes dans leurs communautés, et assurer leur protection dans les zones minières car les femmes sont

particulièrement vulnérables dans les zones minières où les Donzos assurent la sécurité. Les chasseurs Donzos pourraient diffuser les bonnes pratiques auprès des autres communautés (agriculteurs, éleveurs, orpailleurs). Il s'avère donc important qu'un renforcement de capacités sur le plan de la sensibilisation, de la détection, de la prévention et de la prise en charge partielle des cas d'abus (référéncement juridique et médical) soient initiées en faveur des Donzos (en lien avec le projet Justice intervenant dans les Tribunaux de Première Instance).

- a) Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies, et promeut l'appropriation nationale et comment le projet se base sur une phase précédente, le cas échéant, et/ou profite des enseignements pertinents.

Les activités de ce projet répondent aux besoins des communautés locales sur la cohabitation pacifique et la cohésion sociale. Elles s'inscrivent dans la stratégie Nationale de Prévention des Conflits et Renforcement de la Citoyenneté notamment en son axe 2 qui concourt au renforcement de la paix et d'une citoyenneté respectueuse des diversités dans un contexte d'intégration régionale. Elles sont également en lien étroit avec l'extrant 2 et 3 de l'axe stratégique 2 pour la protection des ressources naturelles du Plan National d'Investissement en matière d'Environnement (2017-2020). Les activités du projet vont contribuer à la promotion de la bonne gouvernance dans ses dimensions administrative, locale, économique et environnementale qui est le pilier 1 du plan National pour le Développement Economique et Social (PNDES).

En ce qui concerne les Nations Unies, d'une part, le projet s'inscrit dans ses axes 1 et 2 de (PNUAD 2018-2022) et d'autre part, il répond à la résolution 2250 du conseil de sécurité qui met un accent sur l'importance de renforcer le rôle des jeunes et des femmes dans le processus de consolidation de la paix.

Par ailleurs, le projet contribue également à l'ODD 15 « préserver et restaurer les écosystèmes terrestres », en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ; et à l'ODD 16 « Paix, justice et institutions efficaces ».

L'appropriation nationale sera réalisée à travers le renforcement des capacités des autorités administratives et locales en termes de suivi et d'évaluation, ainsi que le renforcement de capacités des autorités administratives pour la mise en place d'un comité de pilotage présidé par le Ministre de l'Administration du Territoire et de l'Administration, afin de veiller à ce que les recommandations des structures locales de paix (cadres de concertation les jeunes ambassadeurs de paix, les comités locaux mixtes de gestion et de protection des forêts) soient prises en compte dans les stratégies nationales de développement.

Depuis 2017, un certain nombre d'intervention ont eu lieu en Haute Guinée pour la protection de l'environnement, le renforcement de la cohésion sociale et la participation des jeunes H/F dans les instances de prise de décisions soutenus par le Fonds de Consolidation de la Paix (PBF). Pour éviter la redondance, ce projet prendra en compte les acquis de ces différents projets et/ou initiatives actuellement mis en œuvre ou clôturées. Ceci aura pour objectif d'identifier les complémentarités et de développer des partenariats ciblés pour maximiser l'impact du projet.

- b) Un résumé des interventions existantes dans le secteur de l'intervention proposée en remplissant le tableau ci-dessous :

Les interventions complémentaires dans les zones cibles :

Pour assurer une bonne cohérence programmatique, l'équipe du projet travaillera en synergie avec les différents projets financés par le PBF et l'Union européenne en lien avec la protection de l'environnement, la sécurité communautaire et la cohésion sociale. Ceci aura pour objectif d'identifier les complémentarités et de développer des partenariats ciblés pour maximiser l'impact du projet. Une attention particulière sera portée sur les initiatives suivantes :

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Projet d'appui à la gestion des risques liés à la dégradation environnementale	PBF	Réduire la radicalisation et l'extrémisme violent des jeunes à travers la mise en place d'opportunités d'emplois	A la différence du premier projet qui lutte contre l'instrumentalisation des jeunes par la religion, ce projet vise à

<p>dans les zones à risque de radicalisation et de conflits potentiels</p>		<p>générateurs de revenus.</p>	<p>construire un dialogue entre Donzos, la communauté et FDS. Leurs complémentarités résident dans leurs enjeux de protection de l'environnement et de la cohésion sociale.</p>
<p>Projet d'Appui à l'Amélioration de la gouvernance des services de police en Guinée</p>	<p>PBF</p>	<p>Réviser le cadre légal avec l'élaboration de textes législatifs et réglementaires devant régir les forces de défense et de sécurité : statuts spéciaux de la police nationale et de la Protection Civile, loi sur maintien de l'ordre, code de discipline de la police et de la protection civile, Codes de déontologie de la police et de la protection civile</p>	<p>A la différence de ce projet qui appuie l'amélioration de la gouvernance et services de police ce projet vise à construire un dialogue entre Donzos, la communauté et FDS. Leurs complémentarités résident dans l'analyse du cadre légal pour le maintien de l'ordre et de la protection civile</p>
<p>Projet d'appui de l'Union européenne au Ministère de l'Environnement</p>	<p>Union Européenne</p>	<p>Protéger les aires protégées du pays comme : le parc national du Badiar, le Parc National du Haut Niger, la réserve marine des Iles Tristao, la réserve de biosphère de Ziama, le site du patrimoine mondial de l'UNESCO, la réserve de faune de Diwasi à Kankan.</p>	<p>La complémentarité des deux projets se situe au niveau du repositionnement des chasseurs dans la prévention des conflits, de la protection de l'environnement et le renforcement de la cohésion sociale. Mais les Donzos ne sont pas spécifiquement impliqués.</p>
<p>Projet d'Appui à l'Opérationnalisation du Corps Paramilitaire des Conservateurs de la Nature (PAOCPCN)</p>	<p>Union Européenne</p>	<p>Contribuer à créer et à pérenniser un climat social, économique et politique pacifié, en améliorant la provision de sécurité à la population. Le projet renforcera les passerelles et mécanismes de concertation entre les chasseurs et les gardes forestiers.</p>	<p>Le premier projet contribue à l'opérationnalisation du corps des paramilitaires et le second à la promotion du dialogue intergénérationnel. La complémentarité entre les deux projets porte sur la préservation/protection de l'environnement et le renforcement de la cohésion sociale. Mais ce n'est pas dans les mêmes localités et les Donzos ne sont pas impliqués.</p>

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

a) Une brève description du contenu du projet

Le projet intitulé vise à contribuer à la protection de l'environnement, la cohésion sociale et à la sécurité communautaire à travers la réorganisation sociale et la réglementation de la confrérie des Donzos et l'appui à leur rôle de veille et d'alerte afin de prévenir les conflits potentiels. Il s'articule autour de trois résultats stratégiques et de sept produits :

- **Résultat 1 :** La cohésion sociale est renforcée entre les membres des différentes communautés ciblées par le projet en Haute Guinée
- **Résultat 2 :** La sécurité communautaire des femmes et hommes dans les localités cibles du projet en Haute Guinée est améliorée

- **Résultat 3** : Les risques liés à la dégradation environnementale sont réduits dans les localités cibles

Interventions principales proposées pour atteindre les résultats / type d'appui envisagé

Résultat 1 : La cohésion sociale est renforcée entre les membres des différentes communautés ciblées par le projet en Haute Guinée

Produit 1.1 : Le cadre légal sur le rôle des Donzos en matière de sécurité en Haute Guinée est établi de manière concertée.

A.1.1.1 : Cartographier les confréries des chasseurs donzos en Haute Guinée :

Pour mener à bien cette cartographie un consultant sera mis à profit pour accompagner/former 12 enquêteurs dont 3 animateurs et 9 représentants Donzos sur les méthodes de collecte des données avant d'être déployer sur le terrain dans les 3 préfectures du projet.

L'objectif de cette cartographie se situe à deux niveaux : (i) comprendre les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces qui pèsent sur les associations Donzos et de leur mode organisationnel ;(ii) identifier les différents espaces de dialogue/concertation existants (en lien avec le produit 1.2). Un regard particulier sera accordé à la place et la situation des femmes et des jeunes dans les associations donzos pour une analyse complète. Cette cartographie permettra, au-delà de l'identification des associations, l'analyse de leur fonctionnement et de leurs contraintes, de passer en revue les synergies d'actions qu'elles développent entre elles mais aussi avec les autres. Cela permettra également de comprendre et d'analyser les relations existantes entre les associations donzos, les autorités locales et les services étatiques, le secteur privé, les FDS, les communautés rurales et urbaines.

Les résultats de ce travail seront restitués lors d'un atelier régional qui regroupera 45 participants. Les recommandations de cet atelier permettront aux autorités locales et administratives de mettre de l'ordre au sein de la confrérie Donzos.

A.1.1.2 : Analyser le cadre légal actuel des Donzo

Pour mener à bien ce travail, l'équipe du projet procédera au recrutement d'un consultant juriste pour faire une analyse comparative du cadre réglementaire et institutionnel des donzos à celui des forces de défense et de sécurité, des eaux et forêts afin d'élaborer un guide de formation inspiré des lois et textes réglementaires de la Guinée. Dans ce guide le rôle des trois parties prenantes sera clairement défini dans le cadre de la protection de l'environnement, de la biodiversité et de la sécurité communautaire pour contribuer efficacement à la consolidation de la paix.

A.1.1.3: Organiser un atelier régional de réflexion sur la réglementation actuelle de la confrérie des Donzos ;

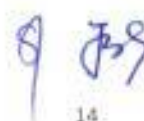
A la suite de l'analyse, un atelier régional de réflexion sur la réglementation actuelle de la confrérie des donzos sera organisé à l'intention de 80 participants. Au cours de la rencontre, un processus inclusif sera développé par les partenaires aux projets, associant entre autres les chasseurs, les communautés, les universitaires et anthropologues, et les autorités administratives, selon un séquençement qui sera déterminé afin d'éviter de nuire et de causer des conflits, des tensions fortes existantes entre la confrérie des chasseurs et les autorités administratives et les communautés. Cette réflexion sera menée en étroite coordination avec la Confrérie des chasseurs qui regroupe l'ensemble des Donzos de la Guinée, et associera des représentants des autres préfectures du pays.

En outre, savoir développer des stratégies cohérentes, établir des relations avec divers acteurs, afin de garantir l'efficacité des efforts de consolidation de la paix.

A.1.1.4: Renforcer les capacités des associations donzos à jouer leur rôle selon le cadre légal ;

Pour renforcer les capacités des associations donzos bénéficiaires du projet, ACORD organisera trois ateliers de formation en « Dynamique Organisationnelle » à l'intention de 150 personnes pendant deux (2) jours dans les préfectures de Siguiri, Kouroussa et Mandiana. L'objectif de cette formation sera de :

- Comprendre la place des associations Donzos dans la préservation de l'environnement, la biodiversité et la consolidation de la paix dans les localités couvertes par le projet ;



- Délimiter les rôles et responsabilités des membres des associations donzos ;
- Délimiter les rôles et responsabilités des instances de gestion des associations donzos

Produit 1.2: Les cadres de concertations/ dialogues intergénérationnels et interprofessionnels (CCDI) sont établis et fonctionnels aux niveaux communautaires, préfectoral et régional

A1.2.1 : Identifier et appuyer les cadres de concertation pour les échanges inclusifs interprofessionnels et intergénérationnels (CCDI) ;

Le projet permettra d'animer des espaces de dialogue pluri-acteurs, composés des associations de jeunes Femmes/Hommes, de la confrérie des Donzos, des FDS, des élus locaux, des services techniques de l'Etat et des organisations de la société civile. Quatre (4) sessions par préfecture et 3 au niveau régional regrouperont successivement 50 à 100 personnes par session sur la consolidation de la paix, les questions environnementales et leurs problématiques afférentes, et les pistes de solution pour améliorer la situation. Le projet veillera à animer en priorité des espaces de concertation existants plutôt que d'en créer de nouveaux, afin d'assurer la pérennité du dialogue au-delà du Projet. Ces cadres de dialogue intergénérationnel et interconfessionnel seront des espaces de transmission de valeur, de savoir aux jeunes, de partage d'expériences entre les membres de la confrérie Donzo avec pour mandat de renforcer la cohésion sociale et la protection des civils. Cela permettra de sensibiliser les communautés et les jeunes chasseurs sur la nécessité de mettre fin aux violences, au braconnage, aux feux de brousse, à la coupe abusive des bois et de penser à une coexistence pacifique. Ces cadres de dialogue permettront également de rapprocher les Donzos (principalement animiste) des autres communautés religieuses, notamment les musulmans, afin d'apaiser les tensions qui surgissent fréquemment en Haute Guinée entre ces deux groupes.

A1.2.2 : Former les membres des cadres de concertation sur les notions de droits de l'homme, de la paix, de la cohésion sociale, de la citoyenneté et sur la réglementation de la confrérie des Donzos

Pour promouvoir la paix au sein des communautés, trois ateliers de formation seront organisés à l'intention de 150 représentants des chasseurs traditionnels, des FDS, des éco gardes, des autorités locales et administratives, afin qu'ils s'approprient des mécanismes de gestion des conflits et des rumeurs pour leur pleine participation à la consolidation de la paix et au renforcement de la cohésion sociale. L'objectif principal de cette formation est de chercher un terrain d'entente et d'aider la confrérie des chasseurs à vivre en harmonie et dans la cohésion sociale avec les différentes communautés.

A1.2.3 : Appuyer les membres des cadres de concertation pour mener des actions communautaires

Après leur formation les membres des cadres de concertations mèneront des actions communautaires (médiation, dialogue et des foras communautaires) en faveur de 1500 personnes dans les préfectures de Siguiri, Kouroussa et Mandiana pour prévenir et résoudre les conflits notamment les conflits fonciers, les conflits entre éleveurs et agriculteurs qui existent au niveau des communautés à travers le cousinage à plaisanterie (Sanankouya) et bien d'autres mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits. Ces activités permettront de rapprocher les différentes sensibilités et facilite les échanges, l'intégration entre les différentes couches de la communauté qui animent les cadres de concertation mise en place. À cet effet, ils pourront briser les tensions, les méfiances entre les populations tout en développant le sentiment de sécurité, et l'esprit de bon voisinage, du vivre ensemble et de la cohésion sociale.

Par ailleurs, les membres des cadres de concertation réaliseront également des actions d'intérêt communautaire (assainissement, reboisement) pour l'amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en reluisant de manière significative les risques environnementaux. Au cours de ces activités les communautés seront informées autour des préoccupations environnementales majeures, en invitant chaque citoyen à s'inscrire dans une vision commune ; celle de vivre dans un environnement sain et de préserver les ressources naturelles.

Résultat 2 : La sécurité communautaire des femmes et hommes dans les localités cibles du projet en Haute Guinée est améliorée

Produit 2.1 : Le mécanisme d'alerte précoce et de réponse rapide aux conflits est mis en place et fonctionnel.

Depuis 2018, le consortium ACORD WANEP et RAJGUI a mis en place un système d'alerte et de réponse rapide dans les 18 localités d'intervention du *Projet d'appui au renforcement des initiatives locales des jeunes pour la consolidation de la paix*. Ce système d'alerte fonctionne à travers le travail des 18 moniteurs préfectoraux et 3 moniteurs régionaux qui ont été recrutés sur la base de leur engagement pour la paix, de leur bonne volonté, de leur intégrité et de leur impartialité dans la collecte et la remontée des informations. Ils ont été formés sur l'alerte précoce et les techniques de collecte et de traitement des informations liées aux incidents. Dans le cadre du fonctionnement du système, les 18 moniteurs préfectoraux sont rattachés aux 3 moniteurs régionaux qui remontent quotidiennement les informations. Ces données sont traitées et analysées par chaque chef de zone, avant transmission au moniteur national. Ce système se limite au niveau urbain et ne couvre pas le niveau rural.

Parallèlement à ce mécanisme, les donzos sont utilisés comme agents d'alerte précoce par les autorités locales dans les zones transfrontalières de la cote d'Ivoire et du Mali pour la collecte et la remontée des informations sécuritaires. Ces informations collectées le plus souvent ne contribuent pas à l'alimentation du système d'alerte précoce mis en place par le consortium ACORD, WANEP, RAJGUI.

C'est pourquoi, ce projet contribuera à créer une synergie d'action entre les moniteurs et les points focaux (Donzos) pour harmoniser les interventions et assurer la pérennité des activités du système d'alerte précoce au-delà du projet

A.2.1.1 : Identifier et former les points focaux Donzos, FDS, moniteurs, élus locaux sur le système d'alerte précoce et de réponse aux conflits ;

L'objectif de cette activité est d'identifier et former 36 points focaux issus de la confrérie Donzos dans les trois préfectures Kouroussa, Siguiri, Mandiana avec la participation des membres de la communauté selon les critères préétablis. L'identification de ces points focaux Donzos se fera par les 3 moniteurs préfectoraux. Ces points focaux Donzos seront formés pendant 3 jours sur l'alerte précoce, les techniques de prévention/gestion des conflits et la communication non violente avec les représentants des FDS, des élus locaux, des services techniques de l'Etat et les éco gardes. Cette formation regroupera 180 participants dont 60 personnes par préfecture, dans le respect strict des mesures barrières liées au COVID 19. A la fin de chaque atelier le mécanisme d'alerte précoce sera formalisé avec les points focaux Donzos.

Ils collecteront quotidiennement les informations en lien avec les violences basées sur le genre, les violences électorales, les conflits, les risques liés à la préservation de la biodiversité et à la protection de l'environnement, qu'ils communiqueront au projet. Ces informations, quelles que soient leurs sources, seront minutieusement recoupées, traitées et analysées par un groupe inter acteurs (task force) au niveau préfectoral avant d'être transmises aux autorités sous la forme de rapports, en vue d'apporter une réponse aux situations présentées. Des recommandations seront formulées et proposées aux structures opérationnelles du Ministère de la sécurité, de l'administration du territoire et de la décentralisation ou du Ministère de l'unité nationale et de la citoyenneté, soit par d'autres Ministères Techniques. A la fin de chaque semestre un bulletin d'alerte précoce sera produit et diffusé sur la situation sécuritaire de la région. Ce rapport sera publié à l'intention des autorités administratives, des collectivités, les partenaires au développement et la population pour attirer leur attention sur les menaces de paix dans la région. Le secrétariat de ce groupe sera assuré par trois (3) personnes (le moniteur préfectoral et deux représentants du CCDI).

A.2.1.2 : Atelier régional de renforcement de capacités sur les techniques de monitoring des droits de l'Homme

Dans le cadre de la surveillance civile des activités des Donzos et des FDS, un (1) atelier régional sera organisé par ACORD sur les techniques de monitoring des droits de l'Homme en faveur de 45 acteurs de la société civile. L'objectif sera de renforcer les capacités des ONGs nationales de surveillance et de promotion des droits de l'Homme, ainsi que d'autres acteurs de la société civile de la Haute Guinée. Cette formation sera focalisée sur les critères d'identification des violations des droits de l'homme, les principes de monitoring, la collecte et l'analyse des informations, les outils de monitoring mais aussi comment rédiger les notes d'information et rapports sur les cas de violation observées.

Produit 2.2: Les membres de la confrérie des donzos contribuent à la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG)

A.2.2.1 : Former les associations des chasseurs donzos sur la lutte contre les VBG et le genre

Le projet contribuera à promouvoir l'égalité du genre, le concept de la masculinité positive sera introduit pour aider les chasseurs traditionnels jeunes et vieux, de faire valoir leur savoir, leur expertise et capacité de dompter la nature, leur force physique et virilité qui leur attribue un pouvoir de domination, d'oppression ou d'abus en faveur des rapports hommes et femmes équilibrés. Il s'agira de promouvoir la participation de cent cinquante (150) participants sans discrimination de genre entre les acteurs, la liberté d'expression, les prises de décision, le partage équitable des bénéfices tirés des services ou biens de leur organisation et l'accès, de façon égalitaire, à la gouvernance. Cela contribuera à l'égalité entre le genre. Les participants seront essentiellement composés d'élus locaux, de la confrérie des donzos, des associations de femmes et de jeunes, et des forces de sécurité pour mieux comprendre les rapports de force nuisibles liés à la masculinité et ses implications pour les projets de développement. L'objectif de cet atelier sera d'amener les Donzos à une prise de conscience de la nécessité de créer une synergie d'action en vue de partager des informations sur les causes et les conséquences des violences basées sur le genre et la conduite à tenir lorsqu'elles surviennent. Les notions de protection contre le COVID 19 à travers le respect des mesures barrières seront introduites dans les thèmes enseignés selon le contexte. Les effets attendus de la formation sur la lutte contre les Violences basées le Genre (VBG) sont à deux niveaux : au sein des associations féminines (en lien avec l'activité 1.2.3 qui s'attachera à promouvoir la place des femmes dans les instances de décision ou dans la lutte contre la discrimination basée sur le genre, le respect de l'égalité et des droits de la femme et des enfants) et au sein des communautés touchées par les actions du projet.

A.2.2.2 : Organiser des activités socio-culturelles avec les chasseurs Donzos formés dans leurs communautés sur la masculinité positive.

A l'issue de ces sessions de formation sur les violences basées sur le genre (VBG) les Donzos mèneront dans les préfectures de Kouroussa, Siguiri et Mandiana des séances de sensibilisation de masses en faveur de 300 représentants des autorités locales, des associations des jeunes et des femmes pour leur implication effective dans la lutte contre les violences basées sur le genre, la promotion de la masculinité positive et s'il y a lieu, les mesures barrières pour la lutte contre le COVID 19. Ce concept de masculinité positive permettra de définir le rôle de l'homme dans : la santé sexuelle et reproductive, l'engagement des hommes dans les travaux domestiques aux côtés des femmes, la lutte contre les violences basées sur le genre et l'engagement des hommes dans l'accompagnement de l'autonomisation et la participation des femmes dans les instances de prise de décisions. Il sera important de souligner que l'approche masculinité positive est un processus d'accompagnement qui nécessite une certaine méthodologie et un outil de travail qui va permettre à ACORD de capaciter les Donzos pour un changement de comportement et d'attitudes.

Résultat 3 : Les risques liés à la dégradation environnementale sont réduits dans les localités cibles

Produit 3.1 Les différents acteurs locaux sont sensibilisés sur les causes et conséquences de la dégradation de l'environnement.

A.3.1.1 : Organiser des séances de formation sur l'écocitoyenneté, la responsabilité individuelle et collective des populations face à la dégradation de l'environnement et de l'écosystème ;

Dans le cadre de la conservation d'écosystèmes pour l'adaptation au Changement climatique, le projet organisera un atelier de réflexion sur les causes et conséquences de la dégradation de l'environnement et de la diversité biologique en faveur de 150 personnes représentants des autorités administratives et locales, les représentants des sociétés minières, les Donzos, les écogardes et les exploitants forestiers à Kouroussa, Siguiri et Mandiana.

Trois (3) ateliers de deux (2) jours aura pour objectifs d'analyser les causes et conséquences de la dégradation de l'environnement et de la diversité biologique auxquelles sont confrontées les communautés. Cette activité permettra de sensibiliser les participants à l'épuisement des ressources et aux grands enjeux climatiques afin de proposer des mesures d'atténuation des impacts négatifs sur la vie des communautés locales. De manière spécifique à travers les quatre piliers de l'écocitoyenneté qui sont :

- L'éducation environnementale.
- L'éducation à l'action citoyenne.

- La prise de conscience collective des acteurs à la protection de l'environnement.
- La participation des acteurs à la valorisation des composantes de l'environnement.

Ces sessions de formation permettront aux Donzos, éco gardes et les élus locaux de jouer un rôle déterminant dans la protection de l'environnement, en vue de garantir un développement durable qui répond aux besoins du présent sans compromettre les potentialités pour les générations futures.

A.3.1.2: Soutenir les plans d'actions de sensibilisation sur la préservation de la biodiversité, de l'environnement et le renforcement de la cohésion sociale ;

Le projet soutiendra 12 plans d'actions des cadres de concertation pour la mise en œuvre de leurs activités de sensibilisation et d'information des communautés à travers les radios de proximités et réunions communautaires sur la préservation de la biodiversité, de l'environnement et le renforcement de la cohésion sociale.

Produit 3.2: Les activités économiques durables qui conservent la biodiversité et protègent l'environnement sont développées par les femmes Donzos membres des confréries et de la communauté

A.3.2.1 : Appui aux associations de femmes dans la culture maraichère et activités de pêche artisanale.

L'équipe du projet et les représentants des CCDI procéderont à l'identification des associations de femmes et de leurs besoins prioritaires pour développer des activités génératrices de revenus dans le domaine agricole dans les trois préfectures couvertes. A la suite de l'identification des 875 femmes réparties dans 35 associations des trois préfectures couvertes. Des formations pratiques (sur le tas) et des activités de sensibilisation seront organisées pour renforcer leur connaissance en techniques et bonnes pratiques agroécologiques visant à réduire la destruction de l'environnement et permettant ainsi d'augmenter leur revenu à partir des productions maraichères et de pêches. Il s'agira : i) de fournir aux associations des semences maraichères (aubergine, gombo, tomate et piment), des petits outillages agricoles (pelles, houes brouettes) pour permettre de réaliser des compostières pour les cultures maraichères et fournir des semences ; ii) fournir de petits intrants de pêche artisanale (filets de pêche, bottes, bassines etc...) aux femmes pratiquant la pêche artisanale.

Ces activités réalisées par des associations féminines à composition hétérogène (femmes donzos et femmes non Donzos) permettront de rapprocher celles-ci entre elles à travers des activités entrepris en commun et favoriser le dialogue basé sur des intérêts, le soutien mutuel et le vivre ensemble au sein de la communauté.

- b) Cadre des résultats du projet, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles, (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Annexe B à compléter – il n'est pas nécessaire de rajouter ici une explication narrative.

La matrice cadre des résultats est renseignée dans l'annexe B du projet

- c) Fournir une théorie du changement pour le projet. Expliquer le type de changement attendu par le projet et comment les interventions envisagées vont mener aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. Indiquez les hypothèses qui informent la théorie du changement.

(Note : Le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et variées, par exemple la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue ou par les opportunités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Comment avez-vous choisi votre approche de programmation et selon quelles hypothèses ?)

Si le rôle et la contribution communautaire des Donzos sont clarifiés, notamment à travers un dialogue intergénérationnel, intercommunautaire inclusifs et une réglementation officielle claire de leurs rôles modernes dans la cohésion sociale, la sécurité communautaire et la protection de l'environnement ;

Si les associations des Donzos et leurs communautés sont formés et sensibilisé(e)s sur les valeurs positives de construction d'une nation unie dans la diversité ;

S'ils/elles deviennent outillée(e)s, compétent(e)s et actif (ve) s dans la prévention et la résolution des conflits, y compris l'aptitude à protéger l'environnement, prévenir et répondre de manière appropriée aux violences électorales et celles basées sur le genre, ainsi que la promotion d'un dialogue de paix entre les communautés et au-delà ;

S'ils/elles sont appuyé(e)s pour développer des activités génératrices de revenus, faire valoir leurs intérêts et leurs besoins auprès des autorités locales, des services de sécurité et de la société civile, ce qui contribuerait à la réalisation de leur droit à la participation dans les mécanismes de gouvernance locale et les instances de prise de décision :

S'il y a un cadre d'échange régulier entre les Donzos et les forces de défenses sur les questions communautaires est établi :

Alors, les Donzo seront à mesure d'assurer la protection de l'environnement, de la diversité biologique et de la promotion de la sécurité communautaire en collaboration avec les forces de défense et de sécurité et en appui aux communautés, pour réduire les violations des droits de l'homme, l'insécurité, l'impact du changement climatique et contribuer à la consolidation de la paix.

Parce que les perceptions des populations auront été déconstruites et que les Donzos auront une nouvelle opportunité de jouer un rôle clef dans la vie de leurs communautés, dans un cadre normatif réglementé par l'Etat.

d) Stratégie de mise en œuvre du projet.

ACORD et son partenaire Aide Action adopteront une démarche participative et inclusive d'accompagnement des Donzos et de leurs communautés afin que les Donzos puissent prendre des pas proactifs dans leur propre transformation et repositionnement. Ainsi, il sera fait appel aux communicateurs traditionnels comme médiateurs dans les échanges avec les Donzos. En effet, l'intervention des communicateurs traditionnels ou "Djély" permet au projet d'utiliser des méthodes et des canaux qui correspondent aux codes et discours auxquels sont sensibles les chasseurs traditionnels. Leur adhésion au projet est fortement tributaire à leur capacité à s'identifier aux porteurs des actions. Cette option est suggérée par l'expérience vécue avec les orpailleurs dans le cadre de l'initiative "Orpaillage au service du développement local".

La consultation et la concertation seront des modes d'intervention privilégiés notamment à travers les dialogues intergénérationnel et interconfessionnel pour favoriser l'émergence d'un environnement propice à la lutte contre les violences, le braconnage, les feux de brousse, la coupe abusive des bois. Dans chacune des trois préfectures couvertes par le projet, il sera organisé des rencontres entre la confrérie des chasseurs et les autres parties prenantes du territoire. Ceci doit déboucher sur la tenue d'un collège des Donzos auquel incombe la responsabilité de prendre les décisions et recommandations qui concourent à leur repositionnement, à la préservation de la paix et de la cohésion sociale. Ce collège regroupera d'autres acteurs notamment : les FDS, élus locaux, les services techniques de l'Etat et les organisations de la société civile.

Cette démarche sera nourrie par des contributions issues des chercheurs et universitaires en partenariat avec les communautés. Les Donzos, avec la facilitation des Djély, seront au centre du processus comme contributeurs et bénéficiaires. La collaboration avec le Réseau d'épidémiologie-surveillance des maladies animales en Guinée (REMAGUI) est également envisagée. Ce réseau qui relève du Ministère de l'élevage, couvre tout le territoire national.

Dans la perspective de tenue d'élections législatives et présidentielle, des actions de sensibilisation et de formation seront destinées aux Donzos afin de leur faire adopter des comportements citoyens qui les éloignent de tout acte qui pourrait perturber les élections. Ce mode d'intervention contribue aussi à faire évoluer les pratiques des Donzo dans leurs relations à l'environnement et aux femmes.

Le plaidoyer en direction des pouvoirs publics aux niveaux central et local sera mené pour éviter des conflits avec les départements en charge des politiques de sécurité, d'environnement et d'administration du territoire par rapport à la délicate question sur la place des Donzos dans les dispositifs de préservation de l'environnement, de la sécurité des personnes et de leurs biens. Ce travail sera adossé à une connaissance des lois et textes réglementaires régissant les domaines dans lesquels l'action des Donzos serait sollicitée.

L'approche Do No Harm (ne pas nuire) sera utilisée dans la mise en œuvre de ce projet pour identifier et palier aux effets négatifs involontaires des actions du projet. Cette approche sera également utilisée dans le cadre du renforcement de capacités des chasseurs traditionnels pour la compréhension de leurs rôles et responsabilités dans le domaine de la protection de l'environnement, l'analyse des capacités locales pour la paix et des facteurs connecteurs, diviseurs ou facteurs sources de tensions dans leur contexte.

L'approche DNH prend appui sur l'identification des facteurs qui connectent une population-cible (« connectors ») et de ceux qui la divisent (« dividers »). Ces facteurs peuvent être des situations, des actions, ou des pratiques. Les éléments qui divisent doivent être traités pour aplanir les tensions alors que les éléments qui connectent doivent être utilisés comme appuis par le projet d'intervention. Ces éléments de connexion sont alors des « capacités locales pour la paix ».

Pour garantir la durabilité et la concertation permanente, il sera mis en place des comités de gestion autour de l'exploitation des ressources naturelles et organisé périodiquement des collèges pour suivre et évaluer le niveau de mise en œuvre des recommandations et feuilles de route issues des collèges.

Dans le cadre de la conservation de la biodiversité, la protection de l'environnement et le développement d'activités économiques durables en faveur des jeunes et femmes Donzos, le partenaire local disposant de compétences avérées et ayant un bon ancrage dans la zone, va assurer l'encadrement et la formation des bénéficiaires sur les itinéraires techniques agricoles et la diffusion des textes de lois et règlement en matière de protection de l'environnement et de la diversité biologique. Pour la durabilité des acquis du projet, les services techniques déconcentrés du Ministère de l'Environnement, Eaux et Forêts, de l'agriculture et de l'élevage seront étroitement associés dans la mise en œuvre.

La participation des communautés à la mise en œuvre du projet sera assurée à travers la mise en place d'un comité villageois de suivi de cinq membres par le CCDI dont deux femmes au moins dans chaque site d'intervention. Ils travailleront en étroite collaboration avec les partenaires de mise en œuvre dans l'identification des bénéficiaires, la réception, la distribution des intrants. Il appuiera également la mise en œuvre des activités génératrices de revenus pour préserver les Donzos de la précarité et faire émerger des activités économiques utiles à l'environnement pour garantir in fine une reconversion réussie de chasseurs traditionnels.

Le ciblage des bénéficiaires et le ciblage géographique du projet

Les bénéficiaires ont été identifiés en fonction des risques qu'ils constituent ou des opportunités qu'ils offrent pour la paix. Les institutions et mécanismes locaux qui sont déjà engagés dans la protection de l'environnement, la gestion durable des écosystèmes et le renforcement de la cohésion sociale seront également pris en compte pour assurer la durabilité du soutien PBF.

Groupe cible : Les principaux bénéficiaires du projet sont :

- L'association des chasseurs et guérisseurs traditionnels (Donzos) ;
- Les autorités locales et coutumières ;
- Les jeunes Donzo et orpailleurs ;
- Les forces de défense et de sécurité ;
- Les gardes forestiers ;
- Les jeunes ambassadeurs de la paix
- Les services techniques déconcentrés (environnement, élevage, mines, SPD) ;
- Les populations de la zone du projet.

Les bénéficiaires totaux du projet au nombre de 37.472 se répartissent comme suit : bénéficiaires directs : 4 684 personnes dont : 2016 femmes et 2668 hommes. Les bénéficiaires indirects sont estimés à 32 788 personnes.

Ci-joint tableau ci-dessous qui donne plus de détails par types de bénéficiaires désagrégés en fonction des principaux produits du projet.

Principaux produits	Types de bénéficiaires			Commentaires	
	Directs		Indirects		
	Femmes	Hommes			Total
Produit 1.1 : Le cadre légal sur le rôle des Donzos en matière de sécurité en Haute Guinée est établi de manière concertée.	85	199	284	1988	Au moins 1988 personnes ont une meilleure compréhension du cadre légal sur le rôle des Donzos

Produit 1.2: Les cadres de concertations/ dialogues intergénérationnels et interprofessionnels sont établis et fonctionnels aux niveaux communautaire, préfectoral et régional	765	1785	2250	17850	Les actions communautaires pour renforcer la cohésion sociale et le vivre ensemble profiteront à 17 850 acteurs indirects.
Produit 2.1 : Le mécanisme d'alerte précoce et de réponse rapide aux conflits est mis en place et fonctionnel.	92	217	309	2163	2163 personnes s'approprient du système d'alerte précoce installé dans leurs communautés et les techniques de monitoring des droits de l'Homme pour réduire les risques de conflits
Produit 2.2: Les capacités des membres de la confrérie des donzos sont renforcées sur la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG)	135	315	450	3150	Au moins 3150 acteurs indirects seront touchés lors des actions de sensibilisation, de plaidoyer et de communication
Produit 3.1 : les différents acteurs locaux sont sensibilisés sur les causes et conséquences de la dégradation de l'environnement.	64	152	216	1512	1512 acteurs indirects sont sensibilisés sur les causes et conséquences de la dégradation de l'environnement.
Produit 3.2 : Les activités économiques durables ayant un lien avec la conservation de la biodiversité et la protection de l'environnement sont développées par les jeunes et femmes Donzos membres des confréries	875	0	875	6125	6125 membres des familles réparties dans les 35 associations de femmes pour les activités génératrices de revenus (AGR).
Totaux	2016	2668	4684	32788	

NB : la formule utilisée pour connaître le nombre de bénéficiaires indirects est la suivante : en moyenne 7 personnes par ménage multiplier par le nombre de bénéficiaire direct.

Zones géographiques proposés et bénéficiaires du projet (désagrégé par genre et âge):

Couverture géographique :

Le projet sera mis en œuvre dans 3 préfectures de la Haute Guinée : Siguiri, Kouroussa, Mandiana et 35 collectivités locales, le choix de ces trois préfectures est dû à une forte concentration de la confrérie des Donzos dans ces localités, la récurrence des conflits, le taux élevé des violences basées sur le genre, la porosité des frontières avec le Mali et la Côte d'Ivoire.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Agence de Coopération et de Recherche pour le Développement (ACORD) est une organisation panafricaine qui œuvre en Guinée depuis 1986 avec des ONGs partenaires en Haute Guinée et en Guinée Forestière. ACORD est

riche d'une longue expérience en matière de transformation des conflits, qui privilégie une participation inclusive des communautés concernées dans la recherche des solutions au conflit qu'elles identifient et analysent elles-mêmes pour une plus grande appropriation et domestication des résolutions de paix adoptées.

C'est une approche holistique qui aborde le problème du conflit violent sous tous ses aspects politique, social, économique, culturel et son lien direct avec l'agenda national du développement. À titre d'exemple, ACORD a appuyé de nombreuses activités promouvant les moyens de subsistances durables, la sécurité alimentaire, en travaillant directement sur les conséquences des conflits armés survenus dès le début des années 2000 à la frontière Sud Est du pays et dans les pays voisins.

Les priorités d'action d'ACORD dans le domaine de la prévention des conflits et de la restauration de la paix sont le renforcement des capacités de la société civile et la sensibilisation et la responsabilisation des citoyens et citoyennes au niveau local, pour promouvoir une vision commune de la justice, un système équitable de règlement des différends et la volonté de s'opposer à l'abus de pouvoir. A cet égard, l'accent est mis sur la participation des femmes et des jeunes qui bien souvent sont marginalisés dans ces processus. L'expérience de ACORD en Guinée sur la gestion des ressources naturelles, notamment en zone minières avec les jeunes est un antécédent pertinent pour le projet

En 2016, les financements obtenus auprès de CCFD- Terre solidaire et le PBF ont contribué à la mise en place de 57 synergies des acteurs de la paix dans 07 préfectures de la Guinée Forestière (N'Zérékoré, Beyla, Macenta, Gueckédou, Lola, Yomou et Kissidougou) et au renforcement de leurs capacités en prévention et gestion des conflits. En 2018, ACORD a bénéficié d'un financement du PBF en partenariat avec WANEP et RAJGUI dans le cadre du projet d'appui au renforcement des initiatives locales des jeunes pour la consolidation de la paix en Guinée. Par ailleurs, au regard de son expertise dans le domaine de la conduite des projets, du suivi évaluation, la communication non violente et de la dynamique engagée avec les structures communautaires en région Forestière et en Haute Guinée, et fort des résultats de la phase précédente du projet PBF, ACORD s'investira aisément dans le renforcement des capacités des membres de la confrérie des chasseurs, des structures communautaires des jeunes et des femmes, des OSC dans la protection de l'environnement, la prévention et la gestion des conflits et la promotion de la cohésion sociale en Guinée.

Enfin l'ancrage local de l'organisation, les instruments et systèmes de gestion financière en place avec des outils et manuels qu'elle utilise depuis des années, nos relations stratégiques avec les autorités et institutions au niveau local et national constituent un atout majeur pour le projet.

C'est pourquoi, ACORD Chef de file et Aide Action partenaire de mise en œuvre s'appuiera sur HERE Guinée qui a un bon ancrage en Haute Guinée pour la réalisation des activités. Seront aussi impliquées dans la mise en œuvre des activités opérationnelles du projet des OSC locales, permettant ainsi de renforcer l'expertise nationale et le transfert de compétence. Ce sont : le Groupe d'Appui à l'Autopromotion paysanne et la Protection de l'Environnement (GAAPE) ; l'Association des Jeunes pour le Développement Intégré des Initiatives Communautaires (AJDIIC) et l'Association des Jeunes de Somokoro pour la Partenariat et le Développement (AJSPD).

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente (2019)	Sources principales du budget (donateurs etc)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
ACORD-Guinée	1 009 114,76 \$	PBF, CCFD-Terre solidaire, FAO, NED	Conakry N'zérékoré	12 personnes dont 5 (Conakry) ; 4 (N'zérékoré) ; 3 (Kankan) dans la zone du projet	2 experts en genre et consolidation de la paix

- b) Gestion du projet et coordination (présenter l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôles, et indiquer quels postes seront financés par le projet, et le pourcentage du budget total. Expliquer la coordination envisagée pour le projet et les mécanismes de contrôle, y compris le

lien avec le Secrétariat PBF s'il existe. Remplissez l'annexe C : liste de vérification pour le lancement du projet et veuillez attacher les TDRs pour les postes principaux du projet.)

Le projet sera mis en œuvre par ACORD et son partenaire Aide Action sous la responsabilité de ACORD en tant que récipiendaire des fonds. ACORD assume l'ensemble des responsabilités de gestion, de transfert des fonds au partenaire de mise en œuvre, de la reddition des comptes et des résultats et informera sur une base régulière le secrétariat permanent du PBF des avancées dans la mise en œuvre des activités.

Le projet mettra en place une équipe composée d'un coordinateur de projet qui travaillera en étroite collaboration avec les ONGs et associations partenaires impliquées dans la mise en œuvre. Il sera sous la supervision de ACORD avec pour rôles principaux d'assurer la gestion technique et de coordination tout en impliquant la contrepartie nationale. Le coordinateur est dédié à plein temps à ce projet et entièrement pris en charge. Il effectuera des missions régulières d'appui sur le terrain auprès des partenaires locaux chargé de la mise en œuvre. Le/la chargé (e) de suivi-évaluation, assurera la collecte des données du projet et leur consolidation, il/elle travaillera en étroite relation avec l'équipe du secrétariat du PBF.

Les réunions du comité de pilotage du projet se tiendront sous la présidence du ministre d'état, ministre de l'environnement des eaux et forêt et du représentant de ACORD. Il sera l'organe supérieur de gouvernance du projet. Il regroupe les points focaux des ministères prenant part au projet, la primature, l'équipe du projet, le secrétariat du PBF et les organisations de la société civile concernées. Le comité se réunit sur une base semestrielle pour discuter des orientations stratégiques et des choix opérationnels du projet, en prenant en compte l'évolution du contexte. Il sera également chargé de la validation des plans annuels de travail, du plan de suivi – évaluation, de la revue des rapports (narratif & financier) sur la mise en œuvre du projet et des éventuelles révisions budgétaires.

Le comité technique de suivi est composé des points focaux de la Primature, des points focaux techniques des ministères impliqués, des représentants de ACORD, Aide et Action, des organisations de la société civile partenaires de mise en œuvre et du Secrétariat du PBF. Il se réunit sur une base trimestrielle pour évaluer le niveau d'exécution de la mise en œuvre du projet, d'adresser les goulots d'étranglements constatés, faire des recommandations à l'équipe de gestion du projet et au Comité de Pilotage et suivre l'exécution desdites recommandations.

Une réunion de coordination technique regroupant les points focaux des deux organisations (Aide Action et ACORD) et le Secrétariat du PBF se tiendra mensuellement sous la responsabilité de l'organisation leader. Cette instance permettra au groupe restreint de gestion du projet d'évaluer les progrès et de faire des propositions utiles pour corriger les faiblesses identifiées.

Tableau des responsabilités.

Poste	Responsabilités
Coordinateur du projet ACORD (100%) ⁹	Chargé de la coordination et de la mise en œuvre de toutes les activités du projet sur le plan administratif, technique et financier. Il assure la planification et le suivi des activités, la production des rapports, appui aux partenaires. Il participe aussi aux réunions externes, aux missions de supervision des partenaires et à l'évaluation finale.
Chargé de Suivi & Evaluation ACORD (80%)	Il assurera le suivi et évaluation du projet de manière générale à travers la production des outils de collecte des données et l'analyse des données. Il assistera également l'équipe dans la production des rapports semestriels, annuel et final du projet.
Responsable Administratif et Financier ACORD (80%)	Responsable de toutes les questions financières, administrative et logistique du projet, il assure le respect des procédures comptables des bailleurs et de l'organisation au sein du projet, élabore les budgets prévisionnels, prépare les demandes de fonds, facilite l'audit financier. Il apporte un appui conseil aux partenaires dans la gestion des fonds mis à leur disposition.
Assistant Comptable-logistique ACORD (100%)	Sous la responsabilité du Responsable Administratif et Financier, il est chargé de veiller sur la documentation de support de chaque transaction pour qu'elle soit capable de répondre aux 5 questions de base (QUI, QUOI, OÙ, QUAND et POURQUOI ?) et être.

⁹ Pourcentage de la prise en charge du poste sur le projet.

	conservée soigneusement pendant 7 ans après l'acte. Il assure la gestion des biens matériels et logistiques achetés par le projet, il planifie et gère les missions notamment la mise en œuvre des activités sur le terrain.
Comptable Aide Action (60%)	Responsable de la gestion des fonds mis à la disposition du partenaire AIDE Action, il élabore et soumet des rapports financiers périodiques au responsable administratif et financier.
Chargé du plaidoyer, de mobilisation sociale Aide Action (60%)	En collaboration avec le chargé de projet elle est responsable de la mise en œuvre des actions de plaidoyer de mobilisation sociale.
Chargé des questions du genre Aide et Action (60%)	En collaboration avec le chargé de projet elle est responsable de la prise de la prise en compte effective du genre et élaboration d'outils de renforcement de capacités.
Responsable des opérations Aide et Action (60%)	Sous la responsabilité du chargé de projet au niveau d'ACORD, il est responsable de la planification, le suivi et la mise en œuvre de toutes les activités affectées au partenaire HERE GUINEE.
Trois (03) Animateurs Aide et Action (100%)	Mettent en œuvre les activités quotidiennes du projet sur le Terrain et assureront la liaison avec les bénéficiaires. Suivi de proximité des activités, mobilisation communautaire, information et production de rapports.
Un (01) Chauffeur ACORD (100%)	Assure les déplacements du personnel du projet, distribue les courriers et assure l'entretien du véhicule et la tenue du cahier de bord.
Gardien ACORD (50%)	Assure la sécurité du bureau du bureau et son contenu, veille sur les engins du bureau (Véhicules, motos, groupes électrogènes etc....) .

- c) Gestion du risque – Identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront mitigés, y compris l'approche proposée pour mettre à jour les risques et l'ajustement des activités du projet. Inclure le principe "ne pas nuire" et de mitigation des risques.

Tableau 5 – Matrice de gestion des risques

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
Instabilité Politique et Institutionnelle	Moyenne	Moyen	ACORD- applique ses procédures d'opérations et de sécurité, qui imposent un suivi quotidien de la situation sécuritaire, et ce en collaboration avec les autorités compétentes, les partenaires, les OSC et la confrérie des chasseurs, afin d'évaluer les risques et d'apporter des réponses appropriées.
Fort risque de manipulation politique va limiter l'engagement des chasseurs Donzos lors des élections	Moyenne	Faible	L'implication des organisations de la société civile dans les actions de sensibilisation et de vulgarisation du code de bonne conduite des partis politiques dans la zone du projet. La valorisation des jeunes ambassadeurs de paix dans la médiation pour la résolution pacifique des conflits. L'entretien d'un dialogue permanent avec les acteurs politiques locaux. La forte motivation des donzos par les actions en faveur des femmes et des jeunes en particulier.

9 JS

Une mobilisation insuffisante des bénéficiaires et des autorités locales pour la mise en œuvre des actions clés du projet	Moyenne	Moyen	Un dialogue constant, des mécanismes participatifs, des mesures incitatives, des actions de sensibilisation, de formation et l'organisation des bénéficiaires et l'accompagnement rapproché du projet. Une relation de confiance avec les Djelys.
Détérioration de la situation sécuritaire dans les zones d'exécution du projet qui limite la mise en œuvre des activités ou le déplacement du personnel du projet	Moyenne	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> Des approches spécifiques de prévention des conflits seront mises en œuvre de manière concertée et participative dans les zones cibles, notamment dans le cas d'une confirmation de la tenue des élections législatives et présidentielles. Adoption de mesures de sécurité validées par la coordination nationale d'ACORD et suivi régulier de la situation sécuritaire.
Difficile cohabitation entre les Donzo, les communautés et les FDS	Moyenne	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> Réglementation du cadre légal des Donzos, leur sensibilisation et de formations pour les questions de protection de l'environnement et de cohésion sociale. Mise en place des espaces de concertation et d'échanges entre les Donzos et les FDS
Déguerpissements des populations dans les Forêts classées non coordonnés avec les autorités locales et administratives	Faible	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le dialogue intergénérationnel et la collaboration avec la confrérie des chasseurs Donzos, des gardes forestiers afin d'accroître la synergie et la complémentarité d'actions au niveau des déguerpissements et de l'assistance des délocalisées et réduction des tensions intercommunautaires.
Propagation de la pandémie du COVID 19	Moyen	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> Réadapter les plans de mise en œuvre en fonction de l'évolution du contexte afin d'anticiper sur les impacts négatifs de la pandémie ; Envisager la flexibilité dans le changement des protocoles d'organisation des ateliers de formations et des activités de sensibilisation de masse ; Assurer la synergie et la complémentarité des stratégies d'intervention avec les autres acteurs intervenant dans la lutte contre le COVID 19.

- d) Suivi / évaluation— Quelle sera l'approche de suivi /évaluation du projet, y compris l'expertise en suivi /évaluation de l'équipe et les moyens et la chronologie pour l'analyse des données. Inclure le détail du budget alloué au suivi /évaluation, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et pour l'évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi /évaluation. Allouer au minimum 5 à 7% du budget du projet aux activités de suivi /évaluation, y compris les fonds adéquats.

Le système de suivi évaluation sera basé sur une approche conjointe, inclusive et participative qui associe tous les partenaires Étatiques et non Étatiques, le secrétariat permanent du PBF, les autorités locales et les jeunes H/ Femmes. Le cadre logique et de résultats du projet servira de référence et de guide pour le suivi-évaluation continu et le reporting du projet sur la base des critères établis. Au début du projet, l'équipe procédera à :

- L'élaboration d'un plan de mise en œuvre avec l'appui du secrétariat permanent du PBF ;
- L'élaboration d'un plan de suivi-évaluation selon le cadre des résultats ;
- Des études/enquêtes spécifiques, études de cas ou sondages seront menés au cours du projet avec l'appui du responsable chargé du suivi-évaluation pour compléter la collecte des informations

(notamment liées aux indicateurs qualitatifs). Un accent sera mis sur la collecte des données désagrégées par sexe et les données spécifiques liées au genre.

- Des visites de suivi régulières dans les zones ciblées par le projet pour suivre la qualité des interventions, et consulter les bénéficiaires et acteurs clés du projet afin d'améliorer la mise en œuvre des activités, de partager et disséminer les leçons apprises, notamment avec les autres acteurs.
- Des rencontres mensuelles avec le secrétariat permanent du PBF.
- Des réunions d'équipe bimensuelles de planification et analyse des progrès
- L'élaboration des rapports narratifs et financiers (semestriels, annuel et final) selon les formats obligatoires convenus avec les équipes du PBF.

Au démarrage du projet, une enquête initiale de perception sera réalisée sous le financement du projet Secrétariat du PBF. Cette enquête permettra de disposer d'une ligne de base des indicateurs. C'est aussi à l'occasion de cette étude que les différents indicateurs du projet seront révisés pour s'assurer de leur formulation SMART. A la fin du projet, une enquête finale sera financée et réalisée par le Secrétariat du PBF. Cette dernière étude permettra de mesurer les changements opérés par le projet au sein des communautés bénéficiaires. Elle alimentera l'évaluation finale indépendante.

Un audit externe sera conduit en fin de projet pour évaluer la qualité des rapports, valider l'éligibilité des dépenses, le respect des procédures et la valeur de l'argent par rapport aux résultats obtenus. Un cabinet sera recruté par appel d'offres ouvert. Des missions conjointes de suivi sur le terrain seront organisées selon un chronogramme et TDRs bien définis associant les membres du consortium (ACORD, Aide et Action et HERE Guinée), le secrétariat permanent du PBF, les ministères impliqués et l'équipe de suivi évaluation. Un comité de pilotage statuera sur la qualité des rapports périodiques, la conformité avec les priorités de l'Etat et du PBF et donnera des recommandations pour l'amélioration de la qualité des activités. Les réunions trimestrielles se tiendront autant au niveau national que dans chacune des régions ciblées au sein du projet, afin d'assurer la participation des délégués et responsables locaux à ce processus d'évaluation et de conseil.

Un budget \$ 64 569 soit 7,60% du budget sera alloué au suivi et évaluation et à l'évaluation participative au sein du budget global du projet afin d'assurer que les ressources nécessaires sont allouées aux différentes étapes et besoins de suivi-évaluation.

Une évaluation interne à mi-parcours sera organisée à la fin de la première année pour voir les gaps enregistrés et faire les ajustements nécessaires dans la mise en œuvre du projet. Cet exercice se fera de façon participative avec les bénéficiaires et tous les acteurs impliqués (Autorités locales, ministères, secrétariat permanent du PBF, le consortium et la communauté). Le processus sera appuyé par des personnes ressources en charge de la gestion de l'assurance qualité au Secrétariat de ACORD basé à Nairobi.

A la fin du projet, une évaluation finale externe indépendante sera gérée par ACORD. Elle se basera sur les indicateurs définis dans le cadre du projet et utilisera des méthodes qualitatives et quantitatives pour apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la réalisation des résultats du projet, selon les critères d'évaluation d'OECD DAC. Les termes de références ainsi que le rapport seront validés avec les partenaires et le Secrétariat PBF et PBSO.

e) Stratégie de fin de projet / durabilité

Pour assurer la pérennité des différentes interventions du projet, les stratégies de repli suivantes ont été discutées dès la conception du projet ici proposé, de façon inclusive avec les différentes parties prenantes clés. Ainsi, l'approche participative appliquée par ACORD dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet permettra aux communautés bénéficiaires accompagnées d'assurer de manière progressive la durabilité du projet. La forte implication des jeunes hommes et des jeunes femmes ciblées par l'action, mais aussi des représentants des autres groupes cible, combinée à une méthodologie collaborative, sera un facteur déterminant dans l'appropriation des interventions à tous les niveaux. Aussi, la présence d'ACORD dans l'ensemble des préfectures ciblées par l'action permettra d'assurer la continuité des interventions et poursuivre ses efforts de collaboration avec l'ensemble des parties prenantes. En outre, la couverture nationale par ACORD permettra de reproduire et d'étendre les interventions clés dans d'autres préfectures de la Guinée au besoin.

L'action visera également à renforcer les capacités techniques et financières de l'ONG HERE. L'expérience gagnée au travers de cette action permettra à HERE de mobiliser des fonds supplémentaires pour mener à bien d'autres initiatives en faveur de la paix, de la protection de l'environnement et de la préservation de la biodiversité. En outre, tous les matériels d'information et de vulgarisation développés au cours de l'action seront mis à disposition de HERE et des communautés, afin qu'ils puissent reproduire ces interventions. Les organisations de jeunes sous leurs différentes formes seront renforcées et appuyées par le projet, afin d'étendre leurs interventions.

Elles seront en mesure de continuer à mener des actions de sensibilisation et de plaidoyer avec leurs moyens en s'inspirant des expériences acquises et des leçons apprises. De même, ils seront plus à même d'identifier les sources d'appuis potentiels et de mobiliser les financements nécessaires.

Le partenariat avec les ONG locales et l'amélioration de leurs capacités permettront de renforcer la société civile et de disposer d'acteurs capables de relayer et/ou compléter les actions des agences. Pour la pérennité, le travail avec HERE, une ONG locale ayant un bon enracinement dans la zone et les communicateurs traditionnels assure l'existence d'un ensemble d'acteurs endogènes capables d'accompagner d'une façon durable des initiatives issues du projet.

Du point de vue technique, des compétences sont délivrées aux Donzos tout au long du projet afin de les faire reconnaître comme des personnes ressources au niveau local sur les problématiques relatives à l'environnement, l'équité et la citoyenneté. C'est pourquoi ils seront au centre de tous les processus de sensibilisation, de formation et de production de savoirs sur la confrérie de Donzos notamment.

La question de la viabilité financière est envisagée à travers le développement d'activités génératrices de revenus et la construction de modèles économiques durables.

Le projet est pensé pour se développer d'une façon autonome par la capacité des parties prenantes à s'approprier des démarches mises en œuvre pour le repositionnement des Donzos et leur reconversion en acteurs protecteurs de l'environnement, citoyens et garants de la lutte pour l'équité des genres et contre la violence faites aux femmes.

Visibilité du projet

Sous la supervision de ACORD, la visibilité sera marquée par le lancement officiel du projet par les autorités nationales et locales. L'équipe du projet assurera la production du bulletin d'alerte précoce, la documentation et publication des bonnes pratiques du projet. Des outils de communication prenant en compte la prévention et la gestion des conflits seront développés pour permettre la sensibilisation des populations sur ces thématiques de paix. Des visites de presse seront organisées conjointement avec les missions de suivi-évaluation dans les zones de projet. Des photos et vidéos de réunions d'échange entre les générations seront produites et diffusées par les canaux de la communication traditionnels et modernes.

Des émissions radiophoniques produites sur des thématiques de la cohabitation pacifique et de la consolidation de la paix seront diffusées sur des Antennes de la Radio nationale, communautaires et dans les radios rurales. Le logo de PBSO sera également sur le matériel fourni, ainsi que sur les documents qui seront produits, reproduits et distribués, notamment les modules de formation.

Le soutien de PBSO sera souligné lors des diffusions des émissions interactives et des banderoles. L'action sera régulièrement couverte sur les réseaux sociaux, notamment les comptes Facebook et twitter, pour illustrer les avancements des interventions du Projet. Les principaux risques identifiés pouvant impacter le projet sont des risques contextuels liés à l'actualité politique de la Guinée. Le projet vise à ce que les processus mis sur pied puissent être poursuivis par les acteurs au niveau local. D'une part, l'on vise à renforcer les acteurs et à les autonomiser et d'autre part s'appuyer dans la mise en œuvre sur les organisations ressources, des institutions dont on sait qu'ils pourront s'impliquer durablement, tels les ministères, les élus locaux. La prise en compte des enjeux du projet peut s'envisager à travers des plans de développement local dont la durée de validité est de 5 ans, ce qui peut représenter un gage de pérennité.

9 JS

IV. Budget du projet

Tableau 2 : Budget de l'activité du projet

Nombre de résultat/ produit	Formulation du résultat/ produit/activité	Organisation récipiendaire (budget en USD)	% égalité des sexes et autonomisation des femmes (GEWE)
RESULTAT 1:	La cohésion sociale est renforcée entre les membres des différentes communautés ciblées par le projet en Haute Guinée		
Produit 1.1:	Le cadre légal sur le rôle des Donzos en matière de sécurité en Haute Guinée est établi de manière concertée.		
Activité 1.1.1:	Cartographier les confréries des chasseurs donzos en Haute Guinée ;	20 507	
Activité 1.1.2:	Analyser le cadre légal actuel des Donzos	7 547	
Activité 1.1.3:	Organiser un atelier régional de réflexion sur la réglementation actuelle de la confrérie des Donzos ;	15 709	
Activité 1.1.4	Renforcer les capacités des associations donzos à jouer leur rôle selon le cadre légal ;	18 049	
	Total pour produit 1.1	61 811	\$ -
Produit 1.2:	Les cadres de concertations/ dialogues intergénérationnels et interprofessionnels (CCDI) sont établis et fonctionnels aux niveaux communautaire, préfectoral et régional		
Activité 1.2.1	Identifier et appuyer les cadres de concertation pour les échanges inclusifs interprofessionnels et intergénérationnels (CCDI) ;	133 100	
Activité 1.2.2	Former les membres des cadres de concertation sur les notions de droits de l'homme, paix, cohésion sociale et citoyenneté ;	20 927	
Activité 1.2.3	Appuyer les membres des cadres de concertation pour mener des actions communautaires	20 270	
	Total pour produit 1.2	174 296	\$ -
RESULTAT 2:	La sécurité communautaire des femmes et hommes dans les localités cibles du projet en Haute Guinée est améliorée		
Produit 2.1	Le mécanisme d'alerte précoce et de réponse rapide aux conflits est mis en place et fonctionnel		
Activité 2.1.1	Identifier et former les moniteurs communautaires, les FDS, les donzos et les élus locaux sur le système d'alerte précoce et de réponse aux conflits ;	65 660	
Activité 2.3.1	Atelier régional d'échanges et de renforcement des capacités sur les techniques de monitoring des droits de l'Homme ;	14 307	
	Total pour produit 2.1	79 968	\$ -
Produit 2.2	Les membres de la confrérie des donzos contribuent à la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG)		
Activité 2.2.1	Former les associations des chasseurs donzos sur la lutte contre les VBG et le genre ;	20 927	100%
Activité 2.2.2	Organiser des activités socio-culturelles avec les chasseurs Donzos formés dans leurs communautés sur la masculinité positive ;	20 270	100%
	Total pour produit 2.2	41 197	\$ 41 197
RESULTAT 3:	Les risques liés à la dégradation environnementale sont réduits dans les localités cibles		
Produit 3.1	les différents acteurs locaux sont sensibilisés sur les causes et conséquences de la dégradation de l'environnement		
Activité 3.1.1	Organiser des séances de formation sur l'écocitoyenneté, la responsabilité individuelle et collective des populations face à la dégradation de l'environnement et de l'écosystème ;	27 202	
Activité 3.1.2	Soutenir les plans d'actions de sensibilisation sur la préservation de la biodiversité, de l'environnement et le renforcement de la cohésion sociale	12 938	

	Total pour produit 3.1	40 140	\$ -
Produit 3.2:	Les activités économiques durables ayant un lien avec la conservation de la biodiversité et la protection de l'environnement sont développées par les femmes donzos membres des confréries		
Activité 3.2.1	Appui aux associations de femmes donzos dans la culture maraichère ;	37 736	100%
	Total pour produit 3.2	37 736	\$ 37 736

Cout de personnel du projet	Personnel et autres employés	190 861	30%
Couts opérationnels si pas inclus dans les activités ci-dessus	Fournitures, produits de base, matériels	4 313	
	Équipement, véhicules et mobilier	8 949	
	Frais de mission terrain	39 633	
	Visibilité du projet	5 391	
	Frais d'audit financier	12 938	
	Contribution sur coûts de bureau	31 316	
	Entretien des immobilisations	5 499	
Budget de suivi	Rencontre du comité technique de suivi	2 911	
	Réunion du comité de pilotage	1 294	
	Missions conjointes de suivi terrain	6 900	30%
	Capitalisation des bonnes pratiques	14 739	30%
Budget pour l'évaluation finale indépendante	Frais d'évaluation interne à mi-parcours	12 938	30%
	Frais d'évaluation finale indépendante du projet	21 563	30%
	Coûts supplémentaires total	359 245	\$ 74 100

Totaux	
	Organisation récipiendaire
Sous-budget total du projet	794 393
Coûts indirects (7%):	55 608
Total	850 000

Répartition des tranches basée sur la performance		
	Organisation récipiendaire	Tranche %
Première tranche	297 500	35%
Deuxième tranche	297 500	35%
Troisième tranche	255 000	30%
Total	850 000	
\$ alloué à GEWE (inclut coûts indirects)	163 745	Total des dépenses
% alloué à GEWE	19%	Taux d'exécution
\$ alloué à S&E (inclut coûts indirects)	64 569	
% alloué à S&E	7,60	

Note : Le PBF n'accepte pas les projets avec moins de 5% pour le S&E et moins 15% pour le GEWE. Ces chiffres apparaîtront en rouge si ce seuil minimum n'est pas atteint.

9 JS

Tableau 3 : Budget du projet par catégories de dépense

CATEGORIE DE DEPENSES	MONTANT USD
1. Personnel et autres employés	108 705
2. Fournitures, produits de base, matériels	4 313
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	8 949
4. Services contractuels	55 526
5. Frais de déplacement	30 620
6. Transferts et subventions aux homologues	344 129
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	242 151
Sous-budget total du projet	794 393
Coûts indirects (7%):	55 608
TOTAL	850 000

Le budget du projet sera transféré en 3 tranches. La deuxième et la troisième tranche requièrent que le projet ait dépensé ou engagé au moins 75% du budget de la tranche préalable et que les rapports PBF dus au cours de la période écoulée aient été soumis, comme suit :

a) Déboursement des fonds :

	Pourcentage	Indice
Tranche 1	35 %	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation formelle du projet
Tranche 2	35 %	<ul style="list-style-type: none"> • Dépense d'au moins 75 % de la première tranche • Présentation dans les délais d'un rapport semi-annuel ou annuel
Tranche 3	30 %	<ul style="list-style-type: none"> • Dépense d'au moins 75 % de la première et deuxième tranche • Présentations dans les délais d'un rapport semi-annuel et annuel

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).

Annexe A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved "Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds" (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations' headquarters;
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

9 JS

End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	31 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)

Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: if registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant



- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project¹⁰
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant

¹⁰ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

9 JJS

Annexe B : Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de Vérification	Étapes
<p>Résultat 1 : Le rôle des Donzos dans les communautés est clarifié à travers le cadre légal et une concentration communautaire inclusive</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue) (Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>	<p>Produit 1.1 : Le cadre légal sur le rôle des Donzos en matière de sécurité en Haute Guinée est établi de manière concertée.</p> <p>Principales activités: A.11.1 : Cartographier les confréries des chasseurs donzos en Haute Guinée A.11.1 : Cartographier les confréries des chasseurs donzos en Haute Guinée A.11.2 : Analyser le cadre légal actuel des Donzo A.11.3 : Organiser un atelier régional de réflexion sur la réglementation actuelle de la confrérie des Donzos ; A.11.4 : Organiser des ateliers de formation sur le développement organisationnel des associations donzos ;</p>	<p>Indicateur 1 a : Niveau de perception des Hommes/Femmes sur le rôle (négatifs et positifs) des Donzos dans la cohésion sociale Niveau de référence : à déterminer Cible : à déterminer</p> <p>Indicateur 1 b : % des Hommes/Femmes Donzos qui pensent que les Donzos jouent un grand rôle dans la cohésion sociale au sein des différentes communautés Niveau de référence: Cible : 80%</p> <p>Indicateur 1.1: Disponibilité d'un cadre légal sur le rôle des Donzos en matière de sécurité Niveau de référence : 0 Cible : 1</p>	<p>Rapport de l'étude de perception ; Rapport de l'évaluation finale.</p> <p>Rapport de l'étude de perception ; Rapport de l'évaluation finale</p> <p>TDR de l'étude Rapport d'analyse du cadre légal Contrat du consultant juriste TDR de l'étude</p>	<p>Début du projet ; Fin du projet</p> <p>Début du projet ; Fin du projet</p>

9/2023

	<p>Produit 1.2: Les cadres de concertations/ dialogues intergénérationnels et interprofessionnels sont établis et fonctionnels aux niveaux communautaires, préfectoral et régional</p> <p>Principales activités:</p> <p>A1.2.1 : Identifier et appuyer les cadres de concertation pour les échanges inclusifs interprofessionnels et intergénérationnels;</p> <p>A1.2.2 : Former les membres des cadres de concertation sur les notions de droits de l'homme, de la paix, de la cohésion sociale, de la citoyenneté et sur la réglementation de la confrérie des Donzos</p> <p>A1.2.3 : Appuyer les Donzos à mener des actions communautaires selon les décisions des cadres de concertations;</p>	<p>Indicateur 1.2.a: # de cadres de dialogues mis en place au niveau préfectoral et régional Niveau de référence : 00 Cible : 04</p> <p>Indicateur 1.2.b: # de rencontres tenues au sein des cadres de concertation/dialogues au niveau préfectoral et régional Niveau de référence : 00 Cible : 30 (15/an dont 12 pour les 3 préfectures et 3 au niveau régional)</p>	<p>Rapport d'activités</p> <p>Termes de référence du Cadre PV de réunion des cadres et liste des membres.</p>	
<p>Résultat 2: La sécurité communautaire des femmes et hommes dans les localités cibles du projet en Haute Guinée est améliorée</p>	<p>Produit 2.1 : Le mécanisme d'alerte précoce et de réponse rapide aux conflits est mis en place et fonctionnel</p> <p>Principales activités:</p> <p>A.2.1. 1 : Identifier et former les moniteurs communautaires, les FDS, les donzos et les élus locaux sur le système d'alerte précoce et de réponse aux conflits</p>	<p>Indicateur 2.1.a: % des hommes et des femmes se sentant en sécurité dans leurs communautés grâce à l'implication des donzos dans la paix Niveau de référence : A déterminer Cible : Au moins 20%</p> <p>Indicateur 2.1.1 1 b Nombre de communes ayant mis en place des dispositifs opérationnels de SAP Niveau de référence : 0 Cible : 4</p> <p>Indicateur 2.1.1 1 c Pourcentage de conflits identifiés et résolus avec la participation des acteurs locaux. Niveau de référence : 0 Cible : 75% des conflits répertoriés sont résolus par les structures locales</p>	<p>Rapport de l'étude initiale de perception</p> <p>Rapport de l'évaluation finale indépendante</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Termes de référence du dispositif mis en place et listes des membres</p> <p>Rapport d'incident et de situation. PV de résolution de conflit.</p>	<p>Indicateur 2.2.2.b: Nombre de personnes formées sur le monitoring des droits de l'Homme Niveau de référence : 00 Cible : 45</p> <p>Indicateur 2.2.2.b: Nombre de violation des droits de</p>
	<p>A.2.2.2: Atelier régional de renforcement de capacités sur les techniques de monitoring des droits de l'Homme</p>	<p>Indicateur 2.2.2.b: Nombre de personnes formées sur le monitoring des droits de l'Homme Niveau de référence : 00 Cible : 45</p>	<p>Rapport d'activités</p> <p>Comptes rendus des réunions</p>	

<p>Résultat 3 : Les risques liés à la dégradation environnementale sont réduits dans les localités cibles</p>	<p>Produit 2.2: Les capacités des membres de la confrérie des donzos sont renforcées sur la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG)</p> <p>Principales activités :</p> <p>A.2.2.1 : Former les associations des chasseurs, donzos sur la lutte contre les VBG et le genre</p> <p>A.2.2.2 : Organiser des activités socio-culturelles avec les chasseurs Donzos formés dans leurs communautés sur la masculinité positive</p>	<p>Homme par les FDS et les chasseurs donzos répertoriés.</p> <p>Niveau de référence : 00</p> <p>Cible : à déterminer</p>	<p>Indicateur 2.2 : Nombre des donzos (H/F) ouïllés sur les thématiques liées aux VBG.</p> <p>Niveau de référence : 00</p> <p>Cible : 450 dont 312 femmes</p>	<p>Rapport d'activités</p> <p>Liste des participants</p> <p>TDR de l'atelier</p> <p>Rapport d'activités</p> <p>Liste des participants</p> <p>TDR de l'atelier</p>	
		<p>Indicateur 3 a : Proportion des membres des communautés cibles (hommes et femmes) qui pensent que l'action des chasseurs donzos en faveur de la protection de l'environnement s'est améliorée grâce à l'intervention du projet</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>Cible: 70%</p>	<p>Rapport de l'étude de base initiale</p> <p>Rapport de evaluation finale</p>		
		<p>Indicateur 3 b : Nombre des pratiques liées à la dégradation de l'environnement recensées dans les zones cibles</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible :</p>	<p>Rapport de l'étude de base initiale</p> <p>Rapport de evaluation finale</p>		
		<p>Indicateur 3 c : Nombre de conflits identifiés en lien avec la dégradation de l'environnement dans la zone du projet.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible :</p>	<p>Rapport de l'étude de base initiale</p> <p>Rapport de evaluation finale</p>		
<p>Produit 3.1 : les différents acteurs locaux sont sensibilisés sur les causes et conséquences de la dégradation de l'environnement</p> <p>Principales activités :</p> <p>A.3.1.1 : Organiser des séances de formation sur l'éco-citoyenneté, la responsabilité individuelle et collective des populations face à la dégradation de</p>	<p>Indicateur 3.1.1 : Nombre des acteurs locaux (H/F) sensibilisés sur les causes et conséquences de la dégradation environnementale</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 216 dont 64 femmes</p> <p>Indicateur 3.1.2 : Nombre de plans d'action élaborés et financés sur la préservation de</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Listes des personnes et structures formées</p>			

	<p>l'environnement et de la diversité biologique :</p> <p>A.3.1.2: Soutenir les plans d'actions de sensibilisation sur la préservation de la biodiversité, de l'environnement et le renforcement de la cohésion sociale ;</p> <p>Produit 3.2 : Les activités économiques durables ayant un lien avec la conservation de la biodiversité et la protection de l'environnement sont développées par les jeunes et femmes Donzos membres des confréries</p> <p>Principales activités :</p> <p>A.3.3.1 : Appui aux associations de femmes donzos dans la culture maraichère et céréalière</p>	<p>l'environnement</p> <p>Niveau de référence : 00</p> <p>Cible : 12</p> <p>Indicateur 3.3 a : Nombre des associations des femmes chasseurs donzos qui développent des AGR vertes grâce à l'appui du projet</p> <p>Niveau de référence : 00</p> <p>Cible : 10</p> <p>Indicateur 3.3. b : % des bénéficiaires des appuis toujours actifs à la fin du projet</p> <p>Niveau de référence : 00</p> <p>Cible : 350 Femmes</p>	<p>Rapport d'activités</p> <p>Les images</p> <p>Les témoignages</p> <p>Plan d'affaire des femmes</p>	
--	--	--	--	--

8757

Annexe C : Liste de vérification pour le lancement du projet

1.	Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	Oui		
2.	Les termes de référence pour le personnel chef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher.	Oui		
3.	Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	Oui		
4.	Les communautés, locales, et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés, sur l'existence du projet ? Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait.	Oui		Une mission s'est rendu sur le terrain prendre en compte les avis et besoins spécifiques des bénéficiaires cibles pendant la phase de conception du projet
5.	Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?	Oui		
6.	Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	Oui		
7.	Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre agences bénéficiaires ?	Oui		
8.	Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires	Oui		
9.	Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?	N/A		

48